



**HAL**  
open science

# Enfants en difficulté scolaire à l'école élémentaire : accompagnement par les parents, accompagnement des parents

Nathalie Puyol

► **To cite this version:**

Nathalie Puyol. Enfants en difficulté scolaire à l'école élémentaire : accompagnement par les parents, accompagnement des parents . Education. 2014. dumas-01174707

**HAL Id: dumas-01174707**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01174707>**

Submitted on 9 Jul 2015

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



École supérieure  
du professorat  
et de l'éducation  
Centre Val de Loire  
Académie d'Orléans-Tours



**UNIVERSITÉ D'ORLÉANS  
UNIVERSITE DE TOURS**

***ESPE Centre Val de Loire***

**MEMOIRE de recherche** présenté par :  
**Nathalie PUYOL**

soutenu le : **28 septembre 2014**

pour obtenir le diplôme du :  
**Master Métiers de l'Éducation, de l'Enseignement,  
de la Formation et de l'Accompagnement**  
Disciplines : Pédagogie, Psychologie et Sociologie

**Enfants en difficulté scolaire à l'école  
élémentaire: accompagnement par les  
parents, accompagnement des parents.**

Mémoire dirigé par :  
**Philippe MONTI**

Professeur certifié, ESPE de Chartres

**JURY:**

**Cécile Yapaudjian  
Philippe MONTI**

Professeur agrégé, ESPE de Chartres, Président du jury  
Professeur certifié, ESPE de Chartres

## ***Remerciements***

Je remercie, en premier lieu toutes les personnes qui ont si gentiment accepté de me recevoir en entretien et m'ont accordée une partie de leur temps si précieux.

Je remercie également mes proches qui ont participé indirectement à ce travail en m'offrant la disponibilité nécessaire, et en prenant soin de mes filles.

Enfin, je tiens à remercier chaleureusement mon directeur de recherche, Monsieur Philippe Monti qui m'a enrichie de sa collaboration et m'a permis d'aller plus loin dans cette recherche. Sans sa disponibilité et son investissement ce mémoire aurait été bien différent.

## Sommaire

Remerciements	p 2
Introduction	p 5
I – Le rapport Parents – Ecole, une préoccupation ministérielle.	p 14
II – Les dispositifs institutionnels d’accompagnement des parents .	p 18
1- REAPP (Réseau d’Ecoute d’Appui et d’Accompagnement des parents)	p 18
2- CLAS (Contrat Local d’Accompagnement à la Scolarité)	p 21
3- DRE (Dispositifs de Réussite Educative), PRE (Programme de Réussite Educative)	p 22
4- Opération « Ouvrir l’école aux parents » pour l’intégration	p 23
III – Protocole de recherche.	p 26
IV- Recueil des données et analyse des résultats.	p 31
1- Analyse des questionnaires	p 31
2- Analyse des entretiens	p 37
2.1 Les différents profils de parents	p 38
2.1.1 Ceux qui restent en marge de l’école	p 38
2.1.2 Ceux qui participent à la scolarité de leurs enfants	p 44
2.2 Les aides ou actions provenant de partenaires extérieurs à l’école	p 47
2.2.1 L’intervention de services sociaux dans les quartiers « difficiles »	p 47
2.2.2 l’intervention des associations de parents sur le territoire national	p 53
2.3 Les aides issues de l’école : ce qui se joue à l’intérieur de l’école	p 58
2.3.1 La réunion de rentrée	p 58
2.3.2 La remise individuelle des bulletins trimestriels	p 61
2.3.3 L’implication des parents dans la vie de l’école	p 62
2.3.4 L’implication des parents dans la scolarité	p 63
2.3.5 La personnalité et le rôle du directeur de l’école	p 67

Conclusion	p 70
Bibliographie	p 74
Sitographie	p 77
Annexes	p 78

## Introduction

D'un point de vue historique, on peut dire que la question de la difficulté scolaire a connu une évolution plutôt récente. Dans les années 1970, les groupes d'aide psychopédagogique avaient pour but de traiter les difficultés scolaires sous forme de « rééducation » d'ordre psychomoteur ou psychopédagogique. La difficulté était alors souvent apparentée au handicap.

Ce n'est qu'à partir de la loi d'orientation de 1989, que, avec une approche plus centrée sur l'élève est abordée la question de la difficulté scolaire en s'attachant à « assurer l'égalité et la réussite des élèves ». On prend cette fois en compte les rythmes d'apprentissage des élèves et des « mesures spécifiques sont prises pour aider l'élève à surmonter ses difficultés<sup>1</sup>. »

Plus récemment, la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école de 2005<sup>2</sup> explicite clairement le rôle de l'École en matière de difficultés scolaires et de réponses à y apporter :

- Les articles 16<sup>3</sup> et 17<sup>4</sup> mentionnent notamment la mise en place de PPRE (programme personnalisé de réussite éducative) auprès des élèves en difficultés :

### Article 16 :

A tout moment de la scolarité obligatoire, lorsqu'il apparaît qu'un élève risque de ne pas maîtriser les connaissances et les compétences indispensables à la fin d'un cycle, le directeur d'école ou le chef d'établissement propose aux parents ou au responsable légal de l'élève de mettre conjointement en place un programme personnalisé de réussite éducative.

### Article 17 :

Au terme de chaque année scolaire, à l'issue d'un dialogue et après avoir recueilli l'avis des parents ou du responsable légal de l'élève, le conseil des maîtres dans le premier degré ou le conseil de classe présidé par le chef d'établissement dans le second degré se prononce sur les conditions dans lesquelles se poursuit la scolarité de l'élève. S'il l'estime nécessaire, il propose la mise en place d'un dispositif de soutien, notamment dans le cadre d'un programme personnalisé de réussite éducative.

---

<sup>1</sup> Loi n°89-486 du 10 juillet 1989

<sup>2</sup> Loi n°2005-380 du 23 avril 2005

<sup>3</sup> Code de l'éducation. Article L. 311-3-1

<sup>4</sup> Ibid. article L. 311-7

L'article. 4 du Décret d'application de cette loi d'orientation détaille la mise en place du PPRE<sup>5</sup>

Un document, préalablement discuté avec les parents de l'élève ou son représentant légal, précise les formes d'aides mises en œuvre pendant le temps scolaire ainsi que, le cas échéant, celles qui sont proposées à la famille en dehors du temps scolaire. Il définit un projet individualisé qui devra permettre d'évaluer régulièrement la progression de l'élève.

- L'article 27 de la loi se réfère quant à lui à l'aide personnalisée<sup>6</sup> :

Dans les écoles, des aménagements particuliers et des actions de soutien sont prévus au profit des élèves qui éprouvent des difficultés, notamment les élèves atteints de troubles spécifiques du langage oral et/ou écrit, telle la dyslexie. Lorsque ces difficultés sont graves et permanentes, les élèves reçoivent un enseignement adapté.

Si les difficultés sont plus graves d'autres mesures sont prises, plus spécifiques :

Des aides spécialisées et des enseignements adaptés sont mis en place au profit des élèves qui éprouvent des difficultés graves et persistantes. Ils sont pris en charge par des maîtres spécialisés, en coordination avec le maître de la classe dans laquelle l'élève continue à suivre une partie de l'enseignement<sup>7</sup>.

Nous remarquons donc que l'attention portée à l'élève en tant que personne pouvant rencontrer des difficultés d'ordres variés est assez récente. Elle a également permis d'accorder de l'importance aux élèves qui, sans forcément être atteint de troubles liés à un handicap ou à un dysfonctionnement psychomoteur, pouvaient simplement avoir des difficultés d'apprentissage courantes. Il semblerait déplacé aujourd'hui de parler d'un élève comme d'un cancre. Personne ne doit être laissé à l'écart.

D'un point de vue lexical, doit-on parler d'échec ou de difficulté scolaire ?

Voici les définitions de ces deux mots extraites du Dictionnaire Larousse<sup>8</sup> :

**Échec** : Résultat négatif d'une tentative, d'une entreprise, manque de réussite ; défaite, insuccès, revers : Subir un échec.

---

<sup>5</sup> Décret n° 2005-1014 du 24 août 2005 relatif aux dispositifs d'aide et de soutien pour la réussite des élèves à l'école, Article 4

<sup>6</sup> Article 27 de la Loi d'orientation se référant à l'article 321-4 du Code de l'éducation

<sup>7</sup> Décret n° 2005-1014 du 24 août 2005 relatif aux dispositifs d'aide et de soutien pour la réussite des élèves à l'école, Article 4

<sup>8</sup> Dictionnaire Larousse consulté en ligne le 23 mai 2013.

**Échec scolaire** : retard dans la scolarité, sous toutes ses formes.

**Difficulté** : Ce qui crée un embarras, un obstacle, un ennui ; problème : Avoir des difficultés en mathématiques.

Si la difficulté scolaire des élèves ne relevait que de « l'embarras », il n'y aurait pas tant de littérature sur le sujet, ni de dispositifs mis en place par l'État pour tenter d'y remédier.

Voici maintenant une autre approche de ces deux termes expliquant l'emploi de « difficulté » plutôt que « d'échec »<sup>9</sup>

Plus personne, aujourd'hui, n'impute l'échec d'un élève à un « don » inné ou à une absence de don. C'est pourquoi, en employant de nombreuses litotes, l'administration scolaire parle désormais d'enfants en grande difficulté scolaire, voire en difficulté scolaire simple, pour désigner les élèves qui échouent dans leur cursus scolaire. La notion d'échec scolaire est maintenue pour désigner un phénomène social, avant d'être scolaire. C'est un phénomène « socio scolaire », pourrait-on dire, de grande ampleur, et d'ordre systémique. Le système éducatif dans son ensemble et le sous-système de l'orientation scolaire sont mis en cause par la réalité de l'échec scolaire.

Jean-Marc Louis et Fabienne Ramond<sup>10</sup>, ont la même approche en ce sens que l'échec renvoie au système scolaire alors que la difficulté se rapporte à l'élève.

L'Échec scolaire a une connotation définitive, d'irréversible. C'est un état qui s'impose comme un aboutissement négatif. Il se pose comme immuable, il n'y a plus de dynamique possible autour de l'élève. L'échec scolaire le condamne définitivement mais en même temps condamne l'École. (...) Cette notion d'échec scolaire, si elle peut se justifier et se légitimer au sein du système scolaire lui-même par ce qui serait un arsenal limité de réponses d'ordre structurel et pédagogique, n'est pas concevable si l'on se place sur le plan de l'élève derrière lequel se trouve le sujet, à savoir l'enfant ou l'adolescent. Parler ici d'échec, c'est évoquer une sorte d'achèvement de l'individu, c'est nier le progrès, l'évolution, le concept fondamental de l'éducabilité permanente de l'être humain (...) L'échec scolaire, c'est ainsi l'échec d'un système et non pas celui d'un individu. Cette notion n'est aucunement en lien avec celle de difficulté scolaire. Leurs supports sont différenciés : l'un est porté par le système scolaire, l'autre par l'élève.

Philippe Meirieu, quant à lui nous propose une entrée quelque peu différente. Il se pose la question de distinguer deux profils d'élèves qui ont des soucis.<sup>11</sup> :

---

<sup>9</sup> BEST Francine, *L'échec scolaire*, 2<sup>e</sup> éd., Paris, Presses universitaires de France, collection Que sais-je ? 1996. Chap. 2, Peut-on définir l'échec scolaire ?, p. 16

<sup>10</sup> LOUIS Jean-Marc et RAMOND Fabienne. *Comprendre et accompagner les enfants en difficulté scolaire*. Paris, Editions Dunod, 2009. p.23-24

<sup>11</sup> MEIRIEU Philippe. *Lutter contre « l'échec scolaire »*. Pourquoi ? Comment ? [En ligne]. 2008. Disponible à l'adresse : [http://www.meirieu.com/DICTIONNAIRE/echec\\_scolaire\\_pourquoi\\_comment.htm](http://www.meirieu.com/DICTIONNAIRE/echec_scolaire_pourquoi_comment.htm)

L'élève « en difficulté » relève, le plus souvent, de procédures de « remédiation » : il a besoin de plus de temps et d'autres explications, de nouveaux exemples ou d'un meilleur entraînement. L'élève « en échec », lui, est en rupture par rapport à l'institution, au travail et aux savoirs scolaires : il requiert une véritable alternative.

Au regard de ces trois points de vue, et de manière générale, ce que nous pouvons dire est que l'échec semble définitif et irrémédiable alors que la difficulté est surmontable. Aussi préférerons-nous parler de difficulté plutôt que d'échec dans la suite de notre recherche.

Au cours de notre étude, nous n'analyserons pas les différentes causes des difficultés scolaires, ni leurs nombreuses caractéristiques car elles ne sont pas l'objet principal de notre recherche. Le terme de « difficulté scolaire » restera volontairement général.

La difficulté scolaire fait peur. Elle interroge et inquiète non seulement les parents mais aussi les enseignants et de surcroît les jeunes enseignants. L'intérêt que nous portons à ce sujet et le choix que nous avons fait de l'approfondir résident dans le fait que nous considérons que la relation que l'enseignant entretient avec la famille est un point de départ à toute tentative de remédiation. Aussi nous semble-t-il important de chercher à connaître un peu mieux les parents sous leurs différents profils et comprendre comment ils envisagent cette remédiation. Sont-ils tous sensibles à la question ? Quel regard portent-ils sur l'École ? On entend parler de parents « démissionnaires », surtout dans les quartiers « difficiles ». Qu'en est-il vraiment ? Qu'en pensent les personnes qui y travaillent ? Quelles relations entretiennent-ils avec les familles ?

Nous nous interrogeons également sur le fait que derrière un enfant en difficulté, il peut aussi y avoir un adulte en difficulté. On pourrait penser, de manière un peu « pré-jugeante » que les enfants qui sont en difficulté sont prioritairement issus de milieux défavorisés parce qu'ils ne reçoivent pas forcément de soutien à la maison. Nous aimerions creuser la question pour démonter ce préjugé.

Jacques Bernardin, dans son article intitulé *Les logiques parentales*<sup>12</sup> basé sur les études menées par le groupe ESCOL et notamment Bernard Charlot sur la question du *Rapport au savoir et du rapport à l'école dans les ZEP* (Zone d'éducation prioritaire) explique qu'au contraire, les familles défavorisées « accordent de l'importance aux apprentissages scolaires et essaient d'y contribuer. »

Par ailleurs, nous nous interrogeons sur le fait que si les parents s'impliquent dans la scolarité de leurs enfants, cela ait des conséquences directes sur leurs résultats scolaires. Nous imaginons bien qu'il n'y a pas de solution miracle dans la remédiation mais si nous parvenons à éliminer les entraves les plus facilement supprimables avant de rentrer dans le cœur du sujet de la remédiation, nous pensons que cela permettrait d'être plus efficace.

On sait que certains parents ne s'investissent pas ou peu dans la scolarité de leurs enfants. Pour certains cela n'a pas d'incidence. Pour d'autres, en difficulté, cela peut en avoir. Si nous parvenons à identifier les freins à cet investissement alors il sera plus facile de tenter de les diminuer. Nous verrons au cours de nos entretiens quels peuvent être ces freins.

Nous avons tendance à penser que si les parents sont proches de l'école, ils vont forcément aussi s'impliquer dans la scolarité. Jacques Bernardin, là encore émet une nuance entre s'impliquer dans l'École et dans la scolarité :

Si cette forme d'implication (participation aux structures de représentations officielles, aux diverses initiatives éducatives, aux réunions de parents, etc...) **dans** l'école est importante, elle ne suffit pas à assurer une scolarisation réussie... Celle-ci dépend davantage de l'implication quotidienne des parents dans l'espace familial, implication plus souterraine, diffuse voire implicite et néanmoins fondamentale **vis-à-vis de la scolarité**... (et sans forcément investir l'école !).

Il est vrai que ces deux formes d'implication des parents n'ont pas forcément de rapport entre elles, surtout lorsqu'il s'agit de difficulté scolaire. Néanmoins réussir à impliquer les parents dans la vie de l'école constitue pour certains personnels de l'éducation un grand pas dans la relation de confiance que l'école cherche à instaurer avec les familles.

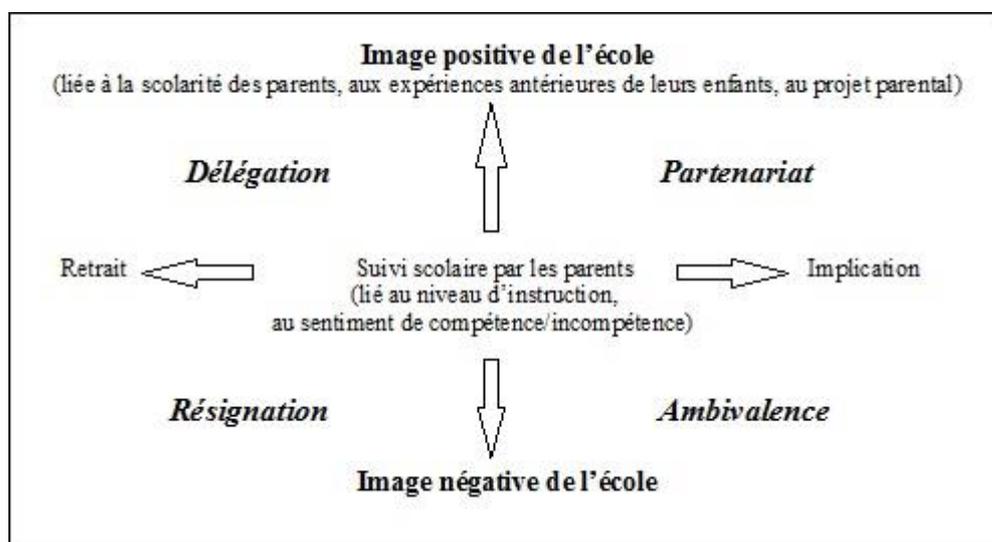
---

<sup>12</sup> BERNARDIN Jacques, *Les logiques parentales*, ESCOL Paris 8/GFEN, 2006 p.1 [en ligne]. Disponible à l'adresse [http://www.gfen.asso.fr/fr/les\\_logiques\\_parentales](http://www.gfen.asso.fr/fr/les_logiques_parentales)

Dans ce même article Jacques Bernardin expose le concept de la Typologie du rapport à l'école des familles de milieux populaires<sup>13</sup>. (Voir illustration ci-dessous extraite de l'article en ligne).

Il définit donc quatre zones dans ce rapport à l'École :

- tout d'abord le partenariat, dans lequel les parents ont un « rapport actif à l'école ». Ils assistent aux réunions, ont des rapports réguliers avec l'enseignant. Ils s'impliquent dans le suivi scolaire, ont une posture stimulante et encourageante vis-à-vis de leur enfant. Il préconise toutefois de veiller à entretenir la motivation et l'implication des familles.



- lorsque les parents sont dans la délégation, ils ont aussi une image positive de l'école, mais parfois trop. Ce sont les mêmes qui la considèrent comme un sanctuaire et pensent que participer à la vie scolaire serait faire preuve « d'ingérence ». Ces parents font confiance au maître. Pour J. Bernardin, il faut leur « faire comprendre que l'école a besoin d'eux », c'est-à-dire qu'ils ont leur place dans l'école pour « déclencher ou soutenir l'intérêt des enfants ».

- les parents qui sont dans la résignation ont quant à eux un passé souvent douloureux avec l'école et les difficultés de leurs enfants peuvent être très mal

<sup>13</sup> Typologie établie par le groupe ESCOL de Paris 8

vécues. Ils se sentent incompetents et font preuve de fatalisme face aux difficultés qui paraissent insurmontables. Il est « important pour eux de mieux connaître l'école » en leur faisant partager des « expériences positives et gratifiantes. » Il est essentiel de leur « redonner confiance dans leurs propres capacités éducatives. »

- enfin la position d'ambivalence chez certains parents qui à la fois « pensent que l'école c'est important, s'impliquent dans le suivi de l'enfant et le font travailler », mais critiquent aussi le milieu éducatif (enseignants, École, méthodes d'enseignement).

Catégoriser les types de rapports des parents de la sorte nous semble intéressant d'autant que nous le verrons lors de notre analyse d'entretiens, nous retrouvons certains profils de parents dans les représentations du milieu enseignant, et pas seulement dans les ZEP.

Enfin, il va de soi que seule, l'École ne peut pas résoudre tous les problèmes et il lui est indispensable de faire appel à un ensemble d'acteurs constitutifs d'un réseau partenarial pour atteindre et accompagner un plus grand nombre de familles. Il nous semble nécessaire de connaître non pas tous les moyens existants en termes d'aides ou d'actions mais au moins les plus efficaces, quant à l'accompagnement des parents dans le suivi scolaire de leurs enfants.

Nous exposerons dans un second temps, les différents dispositifs existants dans le domaine de l'accompagnement des parents et nous tenterons de savoir lors de notre enquête sur le terrain s'ils sont réellement mis en pratique.

Notre choix s'est porté sur l'école élémentaire et non maternelle car on parle moins de difficulté scolaire pour des élèves de maternelle que pour des élèves d'élémentaire. Les jeunes enfants ont en effet besoin de temps : tous ne progressent pas uniformément à la même vitesse et certains retards au regard des performances moyennes n'annoncent pas forcément des troubles futurs d'apprentissage. En effet, certains enfants peuvent ne parler que tard, voire très tard, mais une fois lancés, ils deviennent aussi performants que des élèves bons parleurs très précocement.

Même si nous savons que lorsque l'on peut repérer précocement un problème, on peut engager une remédiation plus précoce aussi.

Nous ne traiterons pas non plus dans ce mémoire la question des enfants handicapés qui relèvent d'autres textes législatifs, de dispositifs différents, et rencontrent d'autres difficultés.

Rappelons également que l'une des compétences à acquérir par les professeurs pour l'exercice de leur métier est le travail en équipe et la coopération avec les parents et les partenaires de l'école<sup>14</sup>, grâce notamment à des connaissances liées au rôle et à la fonction des associations de parents d'élèves ainsi qu'aux dispositifs d'aide. Le professeur doit être capable de « communiquer avec les parents en contribuant à l'établissement d'un dialogue constructif ». Il doit aussi « favoriser l'engagement des parents dans la vie de l'établissement comme dans la valorisation des savoirs. »

C'est donc aussi dans l'optique de notre future mission qu'il nous semble essentiel d'approfondir cette question de la collaboration avec les parents dans la lutte contre les difficultés scolaires et de tenter de répondre à l'hypothèse suivante : si les parents acceptent de s'impliquer dans l'aide, alors la remédiation doit être plus efficace.

Par ailleurs, ce qui nous interpelle est la place et l'assistance accordées aux parents dans le soutien de la scolarité de leurs enfants, par le Ministère de l'Education Nationale. Le site Eduscol en est l'illustration même, il comporte une rubrique spéciale dédiée aux parents que nous détaillerons dans la première partie de notre étude.

Concernant les solutions proposées par les différents dispositifs institutionnels, nous nous attacherons à les détailler en second lieu et porterons notre attention sur ceux permettant un accompagnement parental.

Enfin, notre souci étant de mieux comprendre la complexité des liens qui existent entre familles et école et les répercussions qu'ils peuvent avoir dans la lutte

---

<sup>14</sup> BO n°29 du 22 juillet 2010, *Définition des compétences à acquérir par les professeurs, documentalistes et conseillers principaux d'éducation pour l'exercice de leur métier.* p.16

contre les difficultés scolaires, nous souhaitons aborder la question de la place et du rôle des parents dans la remédiation en croisant deux méthodes :

- tout d'abord par l'envoi d'un questionnaire à toutes les écoles élémentaires d'Eure-et-Loir afin de recueillir les représentations des personnels de l'éducation, qu'ils soient directeurs d'école ou enseignants, sur la question du partenariat famille/école, d'une manière d'abord générale puis dans l'implication plus spécifiquement liée à la scolarité. Il s'agira d'un questionnaire en ligne permettant une diffusion plus rapide et plus large qu'un questionnaire papier. Ce questionnaire autorisera également les participants à conserver leur anonymat et donc à être plus libres dans leurs réponses. Il nous donnera enfin un aspect « quantitatif » des représentations et de l'intérêt que portent les personnes interrogées à la question, qui pourra être ensuite croisé avec celles des personnes rencontrées en entretiens.

- Nous procéderons ensuite à des entretiens auprès de trois catégories d'acteurs : les directeurs d'école (car ils ont une position institutionnelle qui en fait des interlocuteurs privilégiés des parents), les parents d'élève (car ils sont la « population » visée pour accompagner le dispositif de remédiation et les enseignants (car ils sont au cœur des apprentissages et des difficultés éventuelles). Ces entretiens devraient nous permettre de recueillir les opinions et les représentations de ces trois acteurs sur les mêmes interrogations que dans le questionnaire, mais de manière beaucoup plus détaillée et approfondie. De plus, les personnes qui accepteront de nous accorder un entretien seront sans doute des personnes ayant déjà une sensibilité particulière sur ce sujet.

Passons maintenant à la première partie de notre recherche théorique consacrée à la position du Ministère de l'Éducation Nationale en matière de partenariat familles/école et plus précisément de l'accompagnement destiné aux parents dans la lutte contre les difficultés scolaires.

## **I – Le rapport Parents – Ecole, une préoccupation ministérielle.**

L'importance accordée par le Ministère de l'Education Nationale (MEN), depuis quelques années, à la relation des parents et de l'Ecole est manifeste. Preuve en est sur le site Eduscol où une rubrique complète est dédiée aux parents.

Cette rubrique aborde les thèmes suivants :

- [Les parents et l'École](#)
- [Autorité parentale](#)
- [Brochure sur l'exercice de l'autorité parentale en milieu scolaire](#)
- [Associations de parents d'élèves](#)
- [Interventions dans les établissements scolaires](#)
- [Élections des représentants des parents d'élèves](#)
- [Soutien à la parentalité](#)
- [Réfèrent académique](#)
- [Assurances scolaires](#)
- [Ouvrir l'école aux parents pour réussir l'intégration](#)
  
- [Dispositifs institutionnels](#)
- [Exemples d'actions en partenariat](#)

Nous n'aborderons pas toutes les sous-rubriques dans cette partie, mais relèverons tout de même celles consacrées aux parents et l'Ecole, aux associations de parents d'élèves ainsi qu'au soutien à la parentalité en détaillant l'exemple de « la mallette des parents ».

Voici ce que stipule l'introduction de la rubrique « Les parents et l'École<sup>15</sup> » :

Parents et École ont pour mission commune de réussir l'éducation des jeunes. Les parents d'élèves sont ainsi membres à part entière de la communauté éducative. Le dialogue avec les enseignants et l'ensemble des personnels permet d'assurer l'effectivité de leurs droits : droit d'information et d'expression, droit de participation.

Relevons que les parents sont, de par la loi, membres de la « communauté éducative ». Aussi ont-ils le droit d'intervenir dans la scolarité de leurs enfants. Afin de les accompagner au mieux et suivre leur parcours, n'en ont-ils pas aussi le devoir ?

La Circulaire n°2006-137 du 25 août 2006 reprend les termes du Code de l'Education déterminant le rôle et la place des parents à l'école<sup>16</sup> :

---

<sup>15</sup> Relevé à partir du site EDUSCOL : <http://eduscol.education.fr/cid46696/les-parents-ecole.html>

Les parents d'élèves sont membres de la communauté éducative. Leur participation à la vie scolaire et le dialogue avec les enseignants et les autres personnels sont assurés dans chaque école et dans chaque établissement. Les parents d'élèves participent par leurs représentants aux conseils d'école, aux conseils d'administration des établissements scolaires et aux conseils de classe".

En effet, la régularité et la qualité des relations construites avec les parents constituent un élément déterminant dans l'accomplissement de la mission confiée au service public de l'éducation. L'obligation faite à l'État de garantir l'action éducative des familles requiert de soutenir et renforcer le partenariat nécessaire entre l'institution scolaire et les parents d'élèves, légalement responsables de l'éducation de leurs enfants.

Comme il est mentionné ci-dessus : « les parents d'élèves sont légalement responsables de l'éducation de leurs enfants ». Cela ne veut pas dire pour autant qu'ils sont contraints de s'investir dans leur scolarité et leur réussite. Comme nous l'avons vu précédemment, il existe différents types de rapports à l'École chez les familles.

Les parents ont également la possibilité de trouver un appui auprès des deux principales fédérations de parents d'élèves dans l'enseignement public que sont la FCPE (Fédération des conseils de parents d'élèves des écoles publiques) et la PEEP (Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public).

Leur rôle est en effet de défendre les intérêts moraux et matériels des parents d'élèves. Elles les représentent aux conseils d'écoles, aux conseils d'administration des établissements scolaires et aux conseils de classe. Elles jouent aussi parfois le rôle de médiateur dans les rapports entre l'École et les familles.

L'un des outils mis en place par le Ministère de l'Education Nationale, depuis 2008 est « la Mallette des parents ».

D'abord expérimenté dans l'académie de Créteil auprès de parents de collégiens de sixième, ce dispositif a permis « de nouer et renforcer les liens avec les parents pour construire un véritable partenariat entre l'institution scolaire et les parents (...) il contribue par ailleurs à la prévention de l'absentéisme et de la violence à l'école »<sup>17</sup>. Il est aujourd'hui étendu aux élèves de CP et de troisième, c'est-à-dire à

---

<sup>16</sup> L'article L 111-4 du Code de l'éducation

<sup>17</sup> Bulletin officiel n° 29 du 22 juillet 2010, circulaire n° 2010-106 du 15-7-2010 adressée aux recteurs d'académie. *Extension du dispositif la « Mallette des parents »*

trois moments-clés de la scolarité : apprentissage de la lecture en CP, arrivée au collège pour les sixièmes et phase d'orientation pour les troisièmes. Cette mallette apporte un appui aux équipes pédagogiques pour organiser des débats avec les parents et se place dans l'optique d'une coéducation.

Celle que nous retiendrons dans notre étude est bien entendu celle à destination des parents d'élèves de CP.

Voici ce que stipule le site Eduscol sur cette mallette CP:

L'entrée à l'école élémentaire représente un moment clé dans l'échange avec les familles ; elle doit permettre de poursuivre la relation de confiance qui a pu se tisser à l'école maternelle. La Mallette des parents CP propose aux équipes éducatives de faire découvrir aux parents l'école et les enjeux de la scolarité à travers des débats. L'expérimentation doit ensuite se dérouler dans les 1152 écoles élémentaires ECLAIR des 30 académies à la rentrée 2012 pour une durée de deux ans.

Elle a pour objectif de faciliter le dialogue avec les parents en les aidant à comprendre les enjeux de la scolarité, à répondre aux questions qu'ils se posent à l'entrée au cours préparatoire et à les rendre acteurs de la réussite de leur enfant.

La logique ministérielle d'expérimentation est quelque peu ambivalente. En effet, le MEN propose un dispositif et un outil qui a pour ambition d'aider tous les parents à collaborer à la réussite de leurs enfants, or ce dispositif est mis en place dans les zones recensant le plus de difficultés scolaires, appartenant au réseau ECLAIR.

Cette mallette comprend plusieurs outils à destination des enseignants pour les aider à organiser des débats avec les parents volontaires, ainsi qu'une séquence de « classe ouverte en activité ». Les thèmes des trois débats sont les suivants :

- Comment apprend-on à lire ? Comment accompagner son enfant ?
- Comment aider son enfant à être élève ?
- Être bien à l'école

Le programme ÉCLAIR (programme des écoles, collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite) a concerné 339 établissements du second degré et 2189 écoles (997 écoles maternelles et 1192 écoles élémentaires) à la rentrée 2012. Ses objectifs sont :

- la réussite de chaque élève dans un climat scolaire propice aux apprentissages,
- l'égalité des chances,
- la stabilité, la cohésion et la mobilisation des équipes.

Il promeut les innovations et les expérimentations simultanément dans les champs de la pédagogie, de la vie scolaire, des ressources humaines ainsi que des actions en faveur de la sécurité<sup>18</sup>.

Enfin, toujours dans le cadre du soutien à la parentalité favorisé par le Ministère de l'Education Nationale, il existe divers partenaires qui proposent des dispositifs et des actions visant à rapprocher l'Ecole et les parents, dans un souci de coéducation. Ceux sont ces dispositifs que nous décrirons dans la section suivante.

---

18 Site EDUSCOL : <http://eduscol.education.fr/cid52780/l-experimentation-clair.html>

## **II – Les dispositifs institutionnels d’accompagnement des parents**

Nous ne détaillerons pas dans cette rubrique tous les dispositifs d’aide existants mais seulement ceux destinés à l’accompagnement des parents d’élèves en difficulté. D’après le MEN, ces dispositifs « visent à soutenir et faciliter l’implication des parents dans le suivi de la scolarité de leurs enfants et à les soutenir dans leur fonction parentale. »

### **1- REAAP (Réseau d’Ecoute d’Appui et d’Accompagnement des parents)**

Créé en 1999, le dispositif des réseaux d’écoute, d’appui et d’accompagnement des parents (REAAP) a pour finalité de soutenir les parents dans leur rôle éducatif en s’appuyant sur la mise en réseau des intervenants. Son objectif est de « redonner confiance aux parents et de les aider à assurer leur rôle parental. Il repose sur la participation active des parents, la reconnaissance et la valorisation de leurs compétences<sup>19</sup>. »

Sur le plan partenarial, les REAAP constituent un réseau interinstitutionnel réunissant CAF (Caisse d’Allocations Familiales), Conseils Généraux, DDCCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale (ex DDASS), Éducation nationale, les collectivités locales et le secteur associatif, y compris de petites associations créées à l’instigation de parents. De plus,

Des liens entre les acteurs du REAAP et du dispositif d’accompagnement à la scolarité sont recherchés notamment pour mettre l’accent sur l’accompagnement des familles dans la scolarité des enfants et l’organisation d’actions avec les familles pour les soutenir dans leur dialogue avec l’école. Les inspections académiques sont partie prenante dans les comités de pilotage réunissant les acteurs mobilisés localement sur le REAAP<sup>20</sup>.

Nous verrons par la suite que nous avons eu l’opportunité de rencontrer une association subventionnée en partie par des fonds REAAP, l’UDAF (Union départementale des affaires familiales) qui met justement en place des actions à destination des parents comme un groupe de paroles nommé le « Café des Parents ».

---

<sup>19</sup> Relevé à partir du site EDUSCOL à l’adresse : <https://eduscol.education.fr/cid53753/soutien-a-la-parentalite.html>

<sup>20</sup> MEN, *Soutien à la parentalité : Fiche REAAP* [en ligne], Octobre 2010.

Bernadette Roussille et Jean-Patrice Nosmas, membres de l'Inspection générale des affaires sociales expliquent dans leur évaluation du dispositif datée de 2004<sup>21</sup> qu'il a été créé à un moment où l'on parlait de « crise de la parentalité » et de parents « démissionnaires » et que ses fondements reposent sur deux grandes idées :

- les parents ont des compétences et sont les mieux placés pour connaître leurs difficultés et les résoudre par le partage d'expériences.
- les dispositifs existants à l'époque sont spécialisés et cloisonnés. Une mise en réseau pour une prise en charge globale et de proximité saura mieux répondre aux besoins des parents.

Pour les fondateurs des REAAP<sup>22</sup>, ce dispositif va justement à l'encontre de la thèse des parents démissionnaires dans la mesure où il a pour vocation de s'adresser à tous les parents, quel que soit leurs conditions de vie. Tous les parents peuvent rencontrer des difficultés relationnelles ou éducatives avec leurs enfants. Le fait d'échanger avec d'autres parents leur permettra de dédramatiser et de trouver des solutions.

De plus, c'est grâce à une mise en réseau avec des professionnels accompagnateurs, que le travail effectué pourra être efficace mais ce sont bien les parents qui doivent rester les acteurs majeurs des réseaux.

Les auteurs de cette évaluation rappellent également que le système ayant une vocation « universaliste », il doit être ouvert à tous, et qu'il ne s'agit pas de traiter les difficultés selon une approche par catégorie ou par problème. La volonté étant bien de ne pas stigmatiser les populations qui ont recours à ce dispositif. Cela dit, ce sont plutôt des familles issues de milieux défavorisés qui y participent.

---

<sup>21</sup> ROUSSILLE Bernadette et NOSMAS Jean-Patrice. *Évaluation du dispositif des réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP)* [en ligne]. Inspection générale des affaires sociales, Avril 2004. P.2 du Résumé du rapport n°2004019.

<sup>22</sup> P. L. Rémy, premier délégué interministériel à la famille, G. Janvier son collaborateur, M. Sassier et ses collaborateurs à l'UNAF

Cette évaluation<sup>23</sup> montre que ces réseaux ont conduit à des évolutions favorables de « comportements familiaux », comme par exemple « le retour à l'école d'enfants absentéistes » (...), la dynamisation de certaines personnes qui deviennent des parents relais ». En outre, il apparaîtrait que le regard de certains professionnels ait changé vis-à-vis des parents et qu'en particulier les écoles se soient davantage ouvertes aux familles grâce aux REAAP.

#### Enfin pour les auteurs,

Le grand apport des REAAP est d'avoir mis à l'ordre du jour la parentalité comme thème d'intérêt collectif et légitimé l'appui à la parentalité comme objet de politique publique : cela a amené la société civile à se mobiliser sur le sujet et à inventer de nouvelles formes d'action de proximité. Les familles se sont senties autorisées à "parler" de leurs difficultés et à demander de l'aide, les collectivités territoriales se sont mobilisées sur le sujet.

D'après l'évaluation qualitative des REAPP effectuée en 2009<sup>24</sup>, l'impact auprès des familles est avant tout qualitatif et fait ressortir deux types de profils :

Les parents investis, souvent initiateurs des actions eux-mêmes sont très militants. De fait ils développent une véritable réflexion sur la parentalité. Ils sont demandeurs d'échanges et de réflexions et affirment modifier leurs pratiques de parents au fur et à mesure de leurs réflexions. Les parents moins investis dans le montage de l'action mais dans une posture de bénéficiaires mettent en avant les effets de « réassurance » (je ne suis pas le seul à m'interroger sur l'éducation de mes enfants), d'apprentissage (apport de connaissances via des conférences, apport de « trucs » avec les pairs, apports de conseils avec les professionnels). Beaucoup insistent sur la fonction d'écoute/expression libre que l'on trouve dans les REAAP. L'approche non stigmatisante trouve ici tout son sens.

Concernant le financement de ce dispositif, les dernières données recueillies sont celles de 2010<sup>25</sup> :

Entre 2009 et 2010, les dépenses consacrées aux REAAP sur les dotations du programme 106 de l'Etat et les moyens des caisses d'allocations familiales (fonds spécifique REAAP et dotation d'action sociale) sont en progression de 23,72 %. Elles s'élèvent en 2010 à **19 647 727 €**. En 2009, elles s'élevaient à 15 880 746 € (en diminution de 0.90 % par rapport à 2008) :

- les financements apportés par l'Etat s'élèvent à 5 645 528 € en 2010 contre 5 816 571 € en 2009 soit une diminution de 3 %.
- Les financements apportés par la branche famille s'élèvent à 14 002 199 € en 2010 contre 10 064 175 € en 2009 soit une augmentation de 39,13%.

Il a concerné **5 397** actions et **813 368** bénéficiaires.<sup>26</sup>

<sup>23</sup> ROUSSILLE Bernadette et NOSMAS Jean-Patrice. *Evaluation du dispositif...* Op Cit.p.4

<sup>24</sup> Délégation Interministérielle à la Famille, DGAS. *Evaluation qualitative des REAPP* [en ligne]. ASDO Etudes. Septembre 2009

<sup>25</sup> Ministère des Affaires Sociales et de la Santé, Direction Générale de la Cohésion Sociale. *Bilan REAAP 2010*. [En ligne] Juillet 2012. P.10

<sup>26</sup> Ministère des Affaires Sociales et de la Santé, Direction Générale de la Cohésion Sociale. *Bilan REAAP 2010*. Op. Cit. P7-8

## **2- CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité)<sup>27</sup>**

Ce dispositif a été créé en 2000. Ses objectifs, énoncés dans la Charte Nationale de de l'accompagnement à la scolarité de 2001<sup>28</sup> sont les suivants : « offrir, aux côtés de l'Ecole, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir à l'Ecole, appui qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social. »

Les actions mises en place ont lieu en dehors du temps de l'Ecole et sont distinctes de celles mises en œuvre par l'Ecole pour les élèves en difficulté. Elles sont essentiellement centrées sur l'aide aux devoirs et les apports culturels nécessaires à la réussite scolaire.

D'après le bilan CLAS 2010/2011<sup>29</sup>, au total plus de **123 015 enfants et adolescents** ont été bénéficiaires de **7 127 actions** CLAS. Parmi eux, **75 556 écoliers**, soit 61%.

D'autre part, l'un des objectifs des CLAS est d'impliquer davantage les parents dans le suivi de la scolarité de leurs enfants. Les familles peuvent obtenir auprès de ce dispositif, un accueil, des conseils ainsi qu'un accompagnement dans les différentes étapes de la scolarité de leurs enfants. Elles peuvent également s'impliquer dans l'encadrement des actions si elles le souhaitent.

L'accompagnement à la scolarité offre aux parents un espace d'information, de dialogue, de soutien, de médiation, leur permettant une plus grande implication dans le suivi de la scolarité de leurs enfants.

Les lieux d'accompagnement sont souvent ceux utilisés par les REAAP, à savoir, centres sociaux, écoles, crèches, ludothèques, salles municipales...

D'un point de vue partenarial, ce dispositif s'appuie sur des comités départementaux qui associent les services déconcentrés de l'Etat, les préfets de départements, les CAF, la MSA, les délégués de l'Agence nationale pour la cohésion

---

<sup>27</sup> Ministère de l'Education Nationale, *Soutien à la parentalité : Fiche CLAS* [en ligne], Octobre 2010.

<sup>28</sup> Ministère des Affaires Sociales et de la Santé, *Charte nationale de l'accompagnement à la scolarité* [en ligne], 2001. P.3 -5

<sup>29</sup> Ministère des Affaires Sociales et de la Santé, *CLAS : Bilan du questionnaire «Remontée d'information» 2010/2011* [en ligne]. P.1 et p.8

sociale et l'égalité des chances, les chargés de mission régionaux de l'agence de lutte contre l'illettrisme, ainsi que dans certains cas, les collectivités territoriales et les communes.

Le dernier bilan des CLAS relève également que parmi les différentes manières d'impliquer les parents dans les actions d'accompagnement à la scolarité, sur les 86 départements ayant répondu à cette question :

- 76% organisent des rencontres entre les accompagnateurs et les parents, ainsi que des réunions d'information à destination des parents
- 76% des départements déclarent mettre en place une contractualisation avec les parents
- 63% organisent des rencontres des parents avec les enseignants

Concernant le financement, le total des actions d'accompagnement à la scolarité s'élève à plus de **55 013 597€** (soit 1 million d'euros supplémentaires par rapport à l'année précédente).

### **3- DRE (Dispositifs de Réussite Educative) – PRE (Programme de Réussite Educative)**

Les dispositifs de réussite éducative permettent à des équipes pluridisciplinaires de soutien (EPS) de prendre en charge individuellement et globalement des enfants et des adolescents dont les difficultés ont été préalablement repérées. Ils reposent sur un travail en amont avec les parents pour la mise en œuvre d'un parcours<sup>30</sup>.

Ces dispositifs s'inscrivent à l'intérieur du Programme de Réussite Educative (PRE), lui-même né du Plan de cohésion sociale et de la loi de Programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005.

Le PRE s'adresse aux enfants de deux à seize ans résidant prioritairement dans les quartiers de la politique de la ville et qui présentent des signes de fragilité ou qui ne bénéficient pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur développement harmonieux<sup>31</sup>.

---

<sup>30</sup> Site Eduscol : <https://eduscol.education.fr/cid53753/soutien-a-la-parentalite.html>

<sup>31</sup> L'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des Chances. *Enquête annuelle de suivi du programme de réussite éducative. Enquête 2012. Rapport national* [en ligne]. P.4

Il s'agit de réaliser un suivi individualisé, en accord avec les familles et en relation avec tous les professionnels concernés qui peuvent être des enseignants, des coordonnateurs des réseaux ambition réussite et des réseaux de réussite scolaire, des éducateurs, des animateurs, des travailleurs sociaux, des psychologues (ou pédopsychiatres), des médecins, des nutritionnistes, ainsi que des intervenants associatifs, sportifs et culturels. Notons que l'accord préalable et un travail avec les parents est indispensable pour la mise en œuvre du parcours.

C'est un référent de parcours qui assure le suivi individuel et sert de relais avec les familles. Aussi ces parcours ne se limitent-ils pas à l'accompagnement scolaire mais mettent également en place des actions de natures très différentes telles que des activités culturelles ou sportives, des ateliers d'expression ou de dialogue avec les parents, des suivis d'ordre social et/ou médical dans le but de proposer des solutions adaptées à chaque enfant<sup>32</sup>.

Les trois thématiques prioritaires des PRE sont dans l'ordre, la scolarité, le soutien aux parents et la santé.

Au 1<sup>er</sup> juillet 2012, le territoire national comptait **506 PRE** actifs, dont 483 en Métropole et 23 dans les DOM<sup>33</sup>. Les principaux partenaires institutionnels des PRE sont l'Education Nationale (à hauteur de 100%), les Conseils Généraux (86%), les Directions Départementales de la Cohésion Sociale (72%), la CAF (52%) et la PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse) (15%). Pour l'année scolaire 2011/2012, **114 725 enfants** ont bénéficié du PRE et le budget global de la Réussite Educative a été de **115 700 000 euros** pour l'année 2011<sup>34</sup>.

#### **4- Opération « Ouvrir l'école aux parents » pour l'intégration**

Ce dispositif a été mis en place à la rentrée scolaire 2008 dans 12 départements de 10 académies, puis il s'est développé peu à peu pour atteindre 64 départements de 27 académies en 2012/2013.

---

<sup>32</sup> Site de L'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances

<sup>33</sup> L'Acsé. *Enquête annuelle... Op. Cit. p.7*

<sup>34</sup> Op. Cit p.14

L'objectif majeur de cette action est l'intégration des parents étrangers en les impliquant dans la scolarité de leur enfant.

Pour cela, des formations sont organisées au sein d'écoles et d'établissements scolaires et ont pour objectif<sup>35</sup> :

- l'acquisition de la langue française (alphabétisation, apprentissage ou perfectionnement)
- la présentation des principes, des valeurs et des usages de la société française
- une meilleure connaissance de l'institution scolaire, des droits et des devoirs des élèves et de leurs parents, ainsi que des modalités d'exercice de la parentalité pour donner aux parents les moyens d'aider leurs enfants au cours de leur scolarité.

Ces formations gratuites s'inscrivent dans le projet d'école ou d'établissement. Elles sont proposées à des groupes de 8 à 15 personnes et sont conduites majoritairement par des enseignants (77%) essentiellement diplômés en FLE (Français Langue étrangère) ou FLS (français langue seconde) et des personnels associatifs (23%)<sup>36</sup>.

L'année scolaire 2010-2011 a enregistré une participation de 322 établissements à l'opération. La plupart des sites sont situés dans les territoires de l'éducation prioritaire.

En 2010, 5 050 parents ont bénéficié de ces formations, soit une progression de 66 % par rapport à 2009. Les femmes sont fortement majoritaires (90 %)<sup>37</sup>.

Les partenaires associés à ce dispositif sont les associations œuvrant pour l'intégration des populations immigrées, les équipes de REAAP, les équipes pluridisciplinaires de réussite éducative, les associations de femmes relais, les personnels de santé, les personnels territoriaux, les musées...

---

<sup>35</sup> Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration et Ministère de l'Education nationale de la Jeunesse et de la Vie associative, *Circulaire MENE1222040C du 19 avril 2012 relative à l'opération « Ouvrir l'école aux parents pour réussir l'intégration », au titre de l'année scolaire 2012-2013*, [en ligne].P.2

<sup>36</sup> Ministère de l'Education Nationale, *Soutien à la parentalité : Fiche Ouvrir l'école aux parents pour réussir l'intégration* [en ligne], Octobre 2010. 2 pages.

<sup>37</sup> Site du Ministère de l'Intérieur, *Education et parentalité : L'opération « Ouvrir l'école aux parents pour réussir l'intégration »* [en ligne]. [Consulté le 30 mai 2013]

Comme nous venons de le voir, il existe de nombreuses aides à la parentalité. Elles sont mises en place par des réseaux de partenaires dont certains sont au plus près des familles, ce qui facilite la communication et l'accord de ces dernières pour y participer. La pluridisciplinarité de ces réseaux permet, en outre de balayer tous les besoins que les familles pourraient rencontrer et notamment en ce qui nous concerne l'accompagnement dans la lutte contre les difficultés scolaires. Cet accompagnement a pour objectif principal d'impliquer les parents dans la scolarité de leurs enfants et de leur apprendre comment s'y prendre seuls avec leurs enfants, c'est-à-dire comment assurer le suivi à la maison.

### **III – Protocole de recherche**

Rappelons tout d'abord notre hypothèse de départ : si les parents acceptent de s'impliquer dans l'aide, la remédiation, c'est-à-dire la résolution des difficultés scolaires doit être plus efficace.

Aussi l'objet de notre recherche ne consiste-t-il pas à nous intéresser à toutes les formes d'implication des parents dans l'école, mais bien à cibler la question de l'implication des parents d'élèves en difficulté dans l'école et dans les aides qu'elle propose non seulement aux enfants mais aussi aux parents.

En ce qui concerne la méthode que nous avons employée, nous souhaitons emprunter une piste principale, c'est-à-dire, interroger les représentations des acteurs auprès de trois catégories essentielles, par le biais de questionnaires et d'entretiens.

- 1- les directeurs d'écoles car ils sont de par leurs fonctions à l'interface entre le dispositif d'aide et les parents, entre la difficulté de l'enfant et ses parents.
- 2- les enseignants car ils sont au cœur des apprentissages et des difficultés éventuelles de certains élèves.
- 3- les parents car ils sont la « population » visée pour accompagner le dispositif de remédiation.

Précisons que nous ne pouvons décemment pas nous engager dans une recherche basée sur le réel qui aurait impliqué la constitution d'un échantillon représentatif trop important, analogue à la population scolaire en termes de milieux socioculturels et de résultats scolaires. Puis il aurait fallu comparer les effets éventuels des aides apportées à certaines familles avec une situation ordinaire servant de moyenne. Ce travail intéressant au demeurant à mettre en place ne nous a pas été permis en termes de temps et ne relève de toute façon pas de notre niveau d'études.

Cependant, devant la difficulté de répertorier les aides et les lieux où elles s'exercent, nous avons dû procéder de la sorte :

Nous avons d'abord envoyé un questionnaire en ligne par le biais du site *Webquest*, à 158 écoles élémentaires, en Eure-et-Loir (voir annexe 1). Ce questionnaire ayant pour objectif d'avoir une vision globale des aides existantes sur le département, ainsi que la position des directeurs face à ce sujet : sont-elles nécessaires, efficaces, utilisées ? Notre questionnement était assez large sur les relations avec la famille et le lien avec la réussite scolaire des élèves afin de ne pas influencer les réponses et d'ouvrir le dialogue.

Enfin, ce questionnaire devait également nous permettre de capter des directeurs d'écoles, voire des enseignants, sensibles à ce sujet qui accepteraient de nous accorder un entretien.

Ce fût le cas de six directeurs et de deux enseignantes : une en début de carrière (trois ans d'expérience) et une professeure des écoles maître formateur (PEMF).

D'autre part, nous souhaitions obtenir un point de vue hors école et idéalement celui de parents d'élèves. Cependant, la contrainte du temps ne nous en a pas donnée l'occasion. De plus, nous supposons que seuls les parents déjà sensibilisés à la question auraient accepté de témoigner, ce qui n'aurait pas été forcément objectif. Le public le plus éloigné de l'école, vers qui il faudrait peut-être intervenir davantage, aurait sans doute difficilement accepté de s'ouvrir franchement au sujet portant sur des problèmes pesants et persistants. De plus, pour qu'un tel dialogue s'installe, patience et persévérance sont nécessaires afin de mettre en confiance ses interlocuteurs. Ce qui suppose beaucoup de temps. Enfin, ces entretiens n'auraient certainement donné que l'illustration de quelques tranches de vie, sans pour autant nous donner des pistes d'actions à mener.

Pour tout de même obtenir ce point de vue des partenaires extérieurs à l'école, parallèlement à l'envoi de ces questionnaires, nous avons interrogé la Caisse d'Allocations Familiales, la DSDEN 28 et l'Union Départementale des Affaires Familiales (UDAF) afin de savoir quels réseaux d'aides à la parentalité fonctionnent actuellement sur le département et avec quelles subventions. Seule l'UDAF a consenti à nous répondre et nous avons donc pu nous entretenir avec deux personnes appartenant à cette association : la coordinatrice de l'action familiale et la conseillère conjugale et familiale qui anime notamment un « Café des parents »

(groupe de paroles) auquel nous avons pu assister. Les actions menées par cette association pour l'aide à la parentalité sont financées par le REAAP.

Enfin, nous avons envoyé un courrier aux deux principales fédérations de parents d'élèves, la FCPE (Fédération des Conseils de Parents d'Élèves) et la PEEP (Fédération des Parents d'Élèves de l'Enseignement Public). Le président de la PEEP nous a répondu et nous a également accordée un entretien portant davantage sur l'aspect parental de la relation avec l'école.

Notre démarche a consisté à obtenir le plus de représentations et d'opinions possibles provenant de divers horizons afin de les mettre en corrélation avec nos propres représentations qui ne sont aujourd'hui que naissantes. Nous avons en effet peu de connaissances du milieu intra école ainsi que des milieux socioculturels qui cohabitent au sein de l'école. Enfin, notre expérience actuelle ne nous permet pas de statuer sur le sujet qui nous préoccupe, c'est-à-dire : qui sont les parents, quelles sont leurs motivations, leurs attentes vis-à-vis de l'école, des enseignants, comment les aborder et les mettre en confiance pour pouvoir dialoguer et collaborer avec eux dans le cadre de la scolarité de leurs enfants ? Nous souhaiterions démarrer dans le métier de professeur des écoles avec quelques clés sur le sujet et surtout le moins d'a priori possible. Rencontrer toutes ces personnes mêmes si certaines n'ont pas directement apporté de matière à ce mémoire comme l'UDAF ou la PEEP, nous aura permis d'avoir une opinion plus éclairée sur les différents types de parents que nous serons susceptible de rencontrer et de mieux comprendre d'une manière tout à fait globale, leur situation et leurs difficultés.

Echanger avec les deux personnes de l'UDAF a eu pour objectif d'avoir une représentation sociale de la condition de parent et d'avoir un aperçu sur les difficultés rencontrées par les parents pour assumer leur rôle ainsi que les relations parfois difficiles qui peuvent exister entre eux et leurs enfants au sein des familles. Ces personnes de terrain sont en lien avec la réalité quotidienne des familles ainsi que les préoccupations qui en découlent.

La rencontre avec la PEEP a eu pour but d'avoir une approche parentale et institutionnelle dans la relation parent-école, c'est-à-dire avoir l'opinion des parents. Ce ne fût pas vraiment le cas, mais j'ai pu entendre le ressenti d'une fédération de

parents d'élèves qui a aussi des difficultés à capter de nouveaux parents. Signe également du degré d'implication général des parents dans l'École.

En résumé, nous avons réalisé huit entretiens semi-directifs de trente à soixante minutes, en écoles élémentaires, auprès de six directeurs et deux enseignantes, ainsi que trois entretiens hors écoles auprès de personnes en lien direct avec des parents. Nous avons également assisté à une session d'un groupe de paroles de femmes dont le thème portait sur l'accompagnement des enfants dans le choix de leurs études.

Les écoles dans lesquelles nous nous sommes rendues se situent :

- trois en ZEP urbaine (Châteaudun, Dreux, agglomération de Chartres) comprenant chacune plus de six classes.
- deux en zone semi-rurale (centre-ville), comprenant cinq classes.
- une à Chartres (école d'application) de plus de six classes.
- une classe unique d'un seul niveau, en milieu rural, très isolé appartenant à un regroupement.

Nous préférons garder l'anonymat des écoles et des personnes rencontrées afin d'être plus libres dans l'analyse des propos qui nous ont été tenus.

Enfin, notons qu'étant donné la quantité d'actions et de partenaires existants en termes de coéducation, il serait très difficile d'être exhaustif dans leur recensement (municipalité, Centre socio-éducatif, Centre communal d'action sociale, éducateurs de rue, associations communautaires...). Cependant, nous nous sommes aperçue en réalisant cette recherche que les dispositifs présentés par le MEN ne sont pas tous utilisés voire existants dans certains cas. Sur notre département il a même été difficile de retrouver les traces de certains d'entre eux. Comme mentionné précédemment, l'UDAF fonctionne avec des financements REAAP. Personne n'a mentionné le CLAS. Sur les neuf écoles appartenant au réseau ECLAIR, susceptibles d'utiliser la Mallette des Parents, seule une école nous a signalée qu'elle s'en servait. Le seul dispositif réellement utilisé par les écoles dans l'aide aux difficultés des élèves et des familles est le PRE. Il nous a été décrit lors de chaque entretien auprès des directeurs en ZEP.

Signalons également que des deux méthodes utilisées pour notre recherche nous privilégierons les données obtenues lors des entretiens car les réponses

fournies dans les questionnaires sont d'une part anonymes (on ne connaît pas le statut de la personne qui répond : directeur ou enseignant) et d'autre part quantitativement peu significatives.

#### **IV- Recueil des données et analyse des résultats.**

##### **1- Recueil des données et analyse des réponses données au questionnaire.**

L'annexe 1 reprend le questionnaire tel qu'il a été envoyé aux destinataires. Le recueil complet des données se trouve en annexes 2 à 6.

A l'issue de l'envoi des 158 questionnaires voici quelques données statistiques relatives au taux de participation :

- Nombre de retours de questionnaires obtenus : 23, soit 14,56%.
- Nombre de personnes acceptant un entretien : 8, ce qui représente environ un tiers des personnes ayant accepté de répondre aux questionnaires.

Les personnes ayant accepté de nous accorder un entretien sont codifiées dans la grille de recueil de données, annexe 2 comme suit : Q2, Q6, Q9, Q10, Q11, Q15, Q21 et Q23.

Voici le détail des données relatives à l'environnement social, géographique et scolaire de ces écoles :

- Zones géographiques : urbain : 5 (dont 4 ZEP), semi-rural : 2, rural : 1.
- Milieu social : défavorisé : 4, mixte : 3, plutôt favorisé : 1
- Performances scolaires par rapport à la moyenne nationale : inférieures : 3, nettement inférieures à la moyenne : 1, dans la moyenne : 2, supérieures : 1, sans réponse : 1.

Concernant ces huit questionnaires, nous n'entrerons pas davantage dans le détail des réponses, dans la mesure où elles ont été reprises lors des entretiens. En revanche nous les avons prises en compte dans les données statistiques de l'ensemble des questionnaires.

D'une manière globale et purement quantitative sur les vingt-trois retours obtenus, les questions auxquelles il a été répondu dans 100% des cas ou pratiquement (96%) sont les questions 1, 4, 5, 9, 10 et 11. Les questions 1, 4 et 5 se

rapportent à la relation famille/école tandis que les questions 9, 10 et 11 concernent la situation géographique de l'école, sa composition et son public scolaire ainsi que ses performances.

Les questions pour lesquelles il a été donné le moins de réponses sont celles relatives aux dispositifs existants dans les écoles (2 et 3), ainsi que celles invitant les personnes interrogées à faire des commentaires (6 et 8). Les personnes qui ont d'ailleurs pris le soin de répondre sont souvent celles ayant accepté un entretien.

Le profil des écoles ayant répondu, quant à leur localisation, composition, public et résultats scolaires est le suivant :

Il s'agit plutôt de grandes écoles de six classes ou plus (74%), situées en milieu urbain, à 61% accueillant un public mixte (65%) dont les résultats sont dans la moyenne nationale à 56% ou inférieurs à 30%.

Il est curieux de constater que dans ce questionnaire l'environnement social des élèves à une coïncidence avec leurs résultats, dans la mesure où toutes les personnes qui ont répondu que leur public est très défavorisé ou défavorisé considèrent que leurs résultats sont inférieurs ou nettement inférieurs à la moyenne nationale. Celles qui accueillent un public mixte ont des résultats dans la moyenne. Rappelons toutefois qu'il ne s'agit là que de représentations et qu'un échantillon si minime de la population scolaire du département ainsi que la teneur très générale des questions ne permettent pas de dresser des constats scientifiquement valables. Il ne s'agit que d'interprétations dont nous avons cherché à garantir autant que possible la rigueur.

Penchons-nous maintenant sur l'aspect qualitatif des réponses données.

A la première question : Existe-t-il au sein de votre école une action soutenant le partenariat famille/école ? 13/23, soit plus de la moitié des écoles répondent « non ». Celles qui répondent « oui » détaillent ensuite ces actions comme étant en majorité la réunion de rentrée ainsi que l'implication des parents dans la vie de l'école que nous retrouverons par la suite dans les aides issues de l'école. Ces actions sont souvent de l'initiative de l'école, direction ou équipe enseignante, citées

huit fois. La municipalité a été mentionnée deux fois, l'APE (Association des parents d'élèves) et l'Inspection académique une seule fois.

A la question 4 : D'après vous, ce type de projet favorise-t-il une plus grande implication des parents dans la scolarité de leurs enfants? 100% des personnes ont répondu. 7/23, soit environ un tiers pensent que « oui », 43% répondent « parfois », seulement 17% pensent que « non », et 8% n'ont pas d'avis. Si l'on considère ensemble les « oui » et les « parfois » comme étant des réponses positives à cette question, alors on s'aperçoit que pratiquement  $\frac{3}{4}$  des personnes considèrent que l'implication des parents dans la scolarité de leurs enfants peut se faire grâce à la mise en place d'actions soutenant le partenariat famille/école ou autrement dit, que dans 75% des cas, ces projets sont considérés comme étant favorables à l'implication des parents dans la scolarité de leurs enfants. Si l'on reprend les deux axes majoritairement donnés que sont la réunion de rentrée et la vie de l'école, on comprend pourquoi ils revêtent également une telle importance dans l'analyse de nos entretiens.

La question 5 portant sur la relation de cause à effet entre la relation famille/école et la réussite scolaire des élèves nous intéresse particulièrement car elle rejoint directement notre hypothèse de départ. Le résultat affirmatif à hauteur de 87% nous conforte quelque peu dans son choix. Nous verrons d'ailleurs dans l'analyse des entretiens que ce rapport direct entre les deux éléments (relation famille/école et réussite scolaire) a des conséquences positives lorsque la confiance existe entre la famille et l'école, mais qu'à l'inverse, en cas de conflit les effets peuvent aussi être dévastateurs dans la scolarité des enfants.

La question 6 est une question ouverte et invitait les participants à faire des observations ou des suggestions sur le partenariat famille/école. Onze personnes sur vingt-trois ont répondu, soit pratiquement la moitié. Sur ces onze, six ont accepté un entretien et leurs propos y seront repris. Les principales observations qu'il nous semble intéressant de relever car elles rejoignent les points marquants de notre analyse d'entretiens sont les suivantes et peuvent être classées en trois grandes catégories:

1- Une certaine « défaillance » des parents dans leur rôle de parents :

- les parents doivent retrouver leur rôle d'éducateur et leurs responsabilités de parents.

- les enfants ont besoin d'être soutenus par leurs parents dans leur scolarité.

« Si les parents s'occupaient de leurs enfants, L'échec scolaire serait au moins divisé par deux. »<sup>38</sup>

2- le partenariat entre familles et école est quelque fois difficile mais indispensable.

- l'école est de plus en plus vécue comme un service consommable.

- créer une relation de confiance avec les parents est difficile mais indispensable pour le suivi de la scolarité de leurs enfants.

- les parents ne viennent pas à l'école.

- Il est difficile d'impliquer les parents dans la scolarité de leurs enfants.

- certains parents peuvent avoir peur de l'école en raison d'un vécu personnel douloureux avec celle-ci.

- Il faut le renforcer.

3- L'école a aussi un rôle à jouer dans ce partenariat :

- Les enseignants doivent expliquer leur démarche pédagogique et le sens de l'école aux parents.

- l'importance du rôle de directeur dans les relations avec les parents.

Ajoutons à ces commentaires celui d'une personne qui nous a indiqué que le partenariat existe quoiqu'il arrive : « Ils sont nos premiers partenaires ».

Une autre nous a en revanche signalé que la mise en place d'une charte parents/école avait incité les parents à « prendre trop de place dans la vie de l'école et sur la pédagogie » Il est intéressant de constater que cette représentation du parent qui empièterait sur les prérogatives pédagogiques des enseignants a

---

<sup>38</sup> Propos repris dans le retour de questionnaire Q10.

également été mentionnée lors des entretiens. A l'inverse du parent qui ne s'investit pas dans l'école et qui est regretté par les enseignants, celui qui s'investit trop n'est pas forcément très apprécié.

À la question portant sur l'utilité d'une action favorisant le lien famille/école dans leur école (7), les participants ne semblent pas très tranchés sur le sujet car ils sont autant à répondre « oui » qu'à ne pas avoir d'opinion (43%). Seulement 13% pensent que cela n'aurait pas d'intérêt. Ils nous expliquent d'ailleurs pourquoi à la question suivante (8) :

- D'après eux certains parents ne s'intéressent pas à l'école, et donc ils ne participeraient pas aux actions que l'école pourrait leur proposer pour favoriser le lien famille/école. Nous verrons plus en détail dans la première partie de l'analyse des entretiens que pour diverses raisons, certains parents restent éloignés de l'école : par crainte, manque de disponibilité, difficulté de communication, etc...

- Certains parents peuvent avoir une attitude consumériste vis-à-vis de l'école et attendent qu'elle prenne totalement en charge l'éducation et la réussite de leurs enfants. Ils ne mesurent pas l'importance de leur rôle dans la continuité du discours entre école et famille, ainsi que l'accompagnement qui doit être fait à la maison.

- Enfin, la dernière personne à ne pas juger utile la mise en place d'action spécifique favorisant le lien famille/école est celle qui considère que de toute façon le lien existe de manière quasi quotidienne. « Ils sont parties intégrantes des projets mis en place pour leurs enfants ».

Les participants qui pensent qu'une action serait utile nous expliquent également pourquoi :

- Il est nécessaire d'expliquer le sens de l'école et ses codes aux parents. Nous avons rencontré la personne (Q2) qui nous dit cela et nous tenterons d'expliquer par la suite ce que cela peut vouloir dire. Ses propos sont les suivants : « Il y a beaucoup d'implicite dans les fonctionnements attendus par les enseignants et certains parents sont démunis face à cette tâche ». Il est effectivement difficile pour certaines familles, éloignées de l'école de comprendre aisément ce qu'elle attend d'eux et de leurs enfants. Une autre personne nous dit que certaines familles ne réussissent pas à faire face aux difficultés de leurs enfants. Elles n'en ont peut-

être pas les moyens intellectuels ou culturels. Une autre a un discours du même ordre qui dit qu'il serait nécessaire d'avoir « une vision plus objective de la mission (de l'école) et des attentes scolaires ». Expliquer clairement le sens de l'école, ses codes ainsi que et le statut de l'élève comme cela est fait par certains enseignants et comme il nous a été longuement expliqué lors d'un de nos entretiens permettrait peut-être d'aborder la question de la réussite scolaire sous un autre angle.

- Le soutien et la confiance des familles ou leur absence ont des répercussions sur la scolarité des enfants.

- On retrouve le profil déjà cité du parent qui a lui-même été en échec scolaire et qui de ce fait a du mal à faire confiance à l'École.

- Une personne rencontrée en entretien nous signale que dans son secteur classé en ZEP, « 30% des familles demeurent à l'écart de l'école ». Elles constituent une partie de celles que nous allons décrire maintenant dans l'analyse des entretiens. Et nous verrons que les barrières sont multiples entre les familles et l'école, dans l'accompagnement vers la réussite scolaire des élèves.

## 2- Analyse des entretiens

A l'issue des huit entretiens menés dans les écoles, le discours des personnels de direction ou enseignant est globalement le même et peut être résumé ainsi :

Pour résoudre les difficultés scolaires d'un élève, la présence d'un trinôme parents - élève - enseignant est essentiel. Si l'un des trois membres fait défaut, le projet de travail pour la réussite de l'élève s'effondre. Or, on s'aperçoit de plus en plus dans les milieux socialement, culturellement et intellectuellement défavorisés que les parents ont du mal à devenir des parents d'élève. Ils assurent leurs fonctions d'éducateurs, dans une large majorité, mais très souvent, ils ne franchissent pas les grilles de l'école pour s'y impliquer davantage. Nous tenterons par la suite de rassembler les diverses opinions que nous ont transmises les personnes interrogées, à ce sujet. Puis nous essaierons d'apporter notre analyse sur ces représentations qui font consensus dans le milieu enseignant.

De plus, la stratégie des enseignants ou directeurs est très souvent la même :

D'abord faire venir les parents à l'école par tous les moyens (réunions de rentrée, entretiens individuels, projets culturels, sportifs, kermesse, etc...) pour les faire participer à la vie de l'école. Ensuite, il faut gagner leur confiance, pour enfin essayer de les impliquer dans la scolarité de leurs enfants. Sans cette confiance rien n'est possible.

Au cours de ces entretiens, on remarque également que les principaux points qui ont été abordés par l'ensemble de nos interlocuteurs peuvent être classés en trois parties que nous détaillerons par la suite.

Tout d'abord ont été mentionnés les différents profils de parents avec en premier lieu ceux qui sont les plus éloignés de l'école et ce, pour diverses raisons. Certains parents pouvant d'ailleurs cumuler ces raisons et appartenir à plusieurs profils à la fois. Ce qui rend encore plus complexes les possibilités de communication entre l'école et eux. Puis, on rencontre des parents qui au contraire ont eux-mêmes un très bon niveau d'études et soit dénigrent l'école, parce qu'ils se pensent au-dessus, soit ne sont pas disponibles pour leurs enfants car trop investis dans leur vie professionnelle. Enfin d'autres se surinvestissent dans la scolarité de leurs enfants et

génèrent des effets contre-productifs à leur développement et à leur acquisition de l'autonomie.

Nous avons également pu aborder les aides apportées aux parents en provenance de deux sources : celles extérieures à l'école et celles directement issues de l'école, par le biais des enseignants et des directeurs notamment.

Nous détaillerons donc dans un premier temps les différents profils de parents afin de comprendre pourquoi certains donnent l'impression très nette aux professionnels de l'éducation de ne pas souhaiter, ou de ne pas parvenir à s'impliquer dans la scolarité de leurs enfants pour les accompagner en cas de difficultés.

## **2.1 Les différents profils de parents**

### 2.1.1 Ceux qui restent en marge de l'école.

Qu'est-ce qui peut amener un parent à rester éloigné de l'école, à rester à l'écart alors que son enfant rencontre des difficultés ? Cela peut de prime abord sembler difficile à concevoir. On pourrait imaginer qu'en cas de problème, les parents soient plutôt disposés à venir dialoguer avec l'enseignant ou le directeur, pour essayer de comprendre ce qui se passe et trouver des solutions, sinon ensemble, du moins faire confiance à l'institution. Loin s'en faut.

La première barrière qui a été le plus souvent évoquée lors de ces entretiens quel que soit le secteur géographique est le vécu personnel douloureux des parents avec l'école. Ce rapport difficile à l'école, des parents eux-mêmes, entraîne inévitablement des peurs, des a priori vis-à-vis des personnels et parfois une mésestime de l'école en général. Sans entrer dans le détail, on peut d'ailleurs supposer que cette mésestime soit aussi dirigée contre eux-mêmes. Ces parents savent qu'ils ont été mauvais élèves, mais incapables de se l'avouer et de l'avouer aux autres, le seul recours est de s'en prendre à l'institution.

Lorsque le discours tenu à la maison ne valorise pas l'école et les maîtres, l'attitude de l'enfant s'en ressentira forcément. Même si celui-ci aime venir à l'école et s'y sent bien, il est tiraillé par les différents discours qu'il entend de part et d'autre.

Qui croire ? À qui peut-il et doit-il faire confiance ? La directrice d'une école en ZEP urbaine où existent de nombreux conflits avec les parents qui sont allés jusqu'aux insultes, voire aux menaces, nous a raconté que lors de la sortie des classes quotidienne, ce tiraillement est même physique, car l'enfant à ce moment-là est soumis à deux consignes contraires : celle de l'enseignante qui dit d'aller sans courir jusqu'à la grille et celle du parent qui lui crie de se dépêcher de venir. L'enfant hésite dans son déplacement, ne sait plus s'il doit marcher ou courir. On imagine aisément les dégâts que ce genre d'attitudes peut provoquer dans sa scolarité. Le parent, muré dans sa provocation vis-à-vis de l'Institution ne se rend pas compte du mal qu'il cause à son enfant.

Les enfants sont en conflit. Du coup, quand ils sont à l'école, ils ne voient plus cela comme quelque chose de rassurant puisque c'est un milieu qui est remis en question par la famille. Sur certains élèves, cela a fait chuter les résultats, vraiment, sur des élèves qui étaient loin d'avoir des difficultés... Il y en a quelques-uns (ceux dont les familles sont en conflit très grave avec l'école) qui ont perdu un trimestre voire deux. Donc c'est dommage car ce sont les enfants qui en pâtissent et les parents ont du mal à l'entendre. La responsabilité est certainement partagée s'il y a conflit mais, tenir des propos diffamatoires, injurieux vis-à-vis des enseignants de l'école, très fort, dans la rue en criant devant les enfants, c'est de toute façon porter préjudice à leur scolarité.

Effectivement, les enfants ne sont pas en conflit eux-mêmes mais se sentent l'objet d'un conflit qui les tiraille. Et la situation est accentuée par le fait qu'à leur âge ils ne sont pas en capacité de donner tort à leurs parents.

Ce type de parents amène généralement beaucoup de conflits au sein de l'école. D'après une directrice d'école de centre-ville, en zone semi-rurale, où le climat est plutôt serein, à l'inverse du cas précédent, c'est cette peur ancienne, ce mauvais vécu qu'il faut traquer. Cependant, il est souvent difficile à trouver :

On a de tout, on a des parents qui sont porteurs mais on a aussi des parents qui ont peur de l'école et le but c'est de les trouver mais ça n'est pas évident parce que des fois ils se cachent. Ils ne viennent pas à l'école. Ils sont en retrait. Il faut arriver à discuter avec eux et trouver que c'est ça, que c'est leur peur de l'école à eux et ça, ça n'est pas évident (...) la peur de l'école il faut aller la chercher (...) elle se cache sous « l'école ça ne sert à rien » et en fait il faut aller plus loin et réussir à discuter avec les parents pour arriver à sortir ça<sup>39</sup>. C'est très difficile. Souvent on se rend compte que le petit truc qui manque c'est ça, c'est la confiance en l'école.

---

<sup>39</sup> La dévalorisation de l'école cache une peur de l'école qui elle-même cache une mauvaise estime de soi. Le « ça » induit ici l'intériorisation du statut de cancre chez le parent.

Que ce soit dans les quartiers où les relations sont tendues avec l'école ou en zone rurale, certains parents viennent tous les jours mais restent à la grille. D'autres ne descendent pas de voiture.

Il existe une seconde catégorie de parents qui restent éloignés de l'école, ceux dont on dit « qu'ils n'ont pas les codes ». On comprend à peu près ce que cela veut dire, mais quels sont-ils, ces codes, exactement ? Que peuvent transmettre de l'école, des personnes qui n'y sont pas ou peu allées ? Ou bien qui y sont allées dans un autre pays, avec des méthodes d'enseignement différentes, des exigences de travail autres, des rapports avec l'Institution spécifiques ? « Il y a des parents qui ne connaissent pas le système éducatif français, ce que c'est qu'une classe, ce qu'on y fait, les codes habituels de la vie (d'une école). Ça c'est une autre barrière »<sup>40</sup>.

Nous verrons dans la troisième partie de ce mémoire que c'est aussi à nous, enseignants d'expliquer ces codes aux parents. Car pour certains même ayant été à l'école en France, ces codes ont changé. Les attentes de l'Institution ont changé. Les méthodes d'enseignement ont évolué, la considération que l'on porte à l'élève aujourd'hui est différente :

Notre école a évolué heureusement. On n'est plus avec les bâtons, les enfants qu'on tapait. Les enfants qui étaient terrorisés... Il n'y a plus le cancre au fond de la classe (à qui on disait) t'es nul, t'es nul, ça, ça n'existe plus, enfin j'espère, mais je n'en suis pas si sûre selon les enseignants et selon les écoles. Normalement il ne doit plus exister. On a tendance maintenant à essayer de valoriser les élèves qui sont en difficulté et essayer de les aider au maximum. Ce qui n'existait pas avant. Par contre, le manque d'autorité par rapport aux enseignants, je trouve qu'on l'a perdu (...). L'enfant roi c'est terrible. On a perdu le pouvoir de l'enseignant et de l'autorité face aux institutions, face aux parents. Il faut le ré-instituer. Mais par contre, je trouve qu'on a évolué par rapport aux enfants qu'on laissait dans le coin, dont on ne s'occupait pas. (...) On ne différenciait pas<sup>41</sup>.

Pour certaines familles ayant peu ou pas fréquenté l'école en France ou à l'étranger, celle-ci peut également être considérée comme un sanctuaire et on comprend alors qu'elle peut faire peur à des personnes rencontrant par ailleurs d'autres difficultés d'ordre linguistique, sociale, culturelle, etc... Une maman après une sortie sportive, ayant passé toute la journée auprès de l'enseignante de ZEP, avec les élèves a néanmoins refusé l'invitation à aller boire un jus de fruit dans la classe. Cela lui faisait peur.

---

<sup>40</sup> Propos recueillis auprès d'un directeur en ZEP urbaine.

<sup>41</sup> Propos recueillis auprès d'une directrice-enseignante en école de centre-ville en zone semi-rurale.

Le discours tenu par ces parents qui ne mésestiment pas l'école mais qui au contraire en attendent beaucoup est le suivant : « Sois sage ! Ecoute bien la maîtresse ! Travaille bien ! ». Pour eux tout va bien si l'enfant lorsqu'il rentre à la maison explique que la maîtresse est gentille et qu'il n'a pas eu de conflit avec ses pairs ou avec les adultes.

La PEMF nous disait, elle aussi que :

Dans les milieux en difficulté, l'élève est persuadé que s'il reste au fond, qu'il écoute et qu'il attend, ça va marcher, il va savoir. On lui dit d'ailleurs : « t'es sage, tu t'assois et t'es sage ». Il ne comprend pas, il est assis toute la journée, il est sage, il n'a pas ouvert la bouche, il n'a pas le même résultat que l'autre. C'est intolérable ! Donc en fait, il va falloir qu'il se positionne autrement en tant que personne qui réfléchit et pas en tant que personne qui attend qu'on lui mette avec un entonnoir. Ça ne rentrera pas comme cela de toute façon, ça ne fonctionne pas comme ça. Donc ce qui est important c'est effectivement de donner les codes aux familles parce qu'on ne les donne jamais, mais il faut les donner.

Du coup, l'enseignant peut se retrouver avec des élèves qui ne font pas de bruit en classe, mais qui sont passifs et ne réussissent pas à creuser, à trouver le sens de l'école : « Pourquoi on apprend ça ? À quoi ça va servir ? Être capable de donner l'envie d'apprendre. »<sup>42</sup>

Comme il a été également abordé avec la PEMF, le travail le plus difficile à mettre en place avec les enfants et les parents est de leur faire comprendre ce sens de l'école et pour certaines familles plutôt issues de classe laborieuse, il faut réussir à leur faire percevoir qu'il ne suffit pas de **FAIRE** pour apprendre mais qu'il faut surtout **RÉFLÉCHIR** :

Tant qu'ils (les élèves) vont être dans le faire, sans réfléchir, il y a de fortes chances qu'ils soient en difficultés scolaires. Dès lors que je me pose sur ce que j'ai appris, comment j'ai fait, quel va être le piège, là je suis dans la réflexion et forcément c'est ce qui va faire la différence entre un élève qui réfléchit et un élève qui est mécanique. Et j'explique ça aux parents (lors de la réunion de rentrée).

Dans un troisième temps, ce qui a été mentionné surtout dans les écoles de ZEP mais aussi là où on accueille des primo arrivants est la barrière de la langue. Ces parents et surtout ces mères qui ne parlent pas français sont évidemment en grande difficulté pour pouvoir communiquer avec les personnels de l'école et pour suivre la scolarité de leurs enfants.

Or, on sait par des études récentes que le niveau d'études de la mère a des répercussions sur la réussite scolaire de ses enfants. Il y a véritablement un lien de cause à effet. Même si la société change quelque peu, les rôles tenus par les

---

<sup>42</sup> Propos recueillis auprès d'un directeur en ZEP urbaine.

parents à la maison restent assez fixes et traditionnels dans le sens où c'est plutôt la mère qui s'occupe de la maison et des enfants, et ce pas seulement dans les milieux socialement défavorisés. Pour toute la période de l'école primaire c'est d'ailleurs plutôt elle qui assure le suivi scolaire. Une maman qui ne comprend pas, ne parle pas ou ne lit pas le français pourra difficilement aider son enfant à faire ses devoirs. Devoirs qui sont d'ailleurs remis en question, notamment dans les ZEP, car c'est justement là qu'on sait que le suivi à la maison pose problème. Il n'est donc pas nécessaire de creuser encore plus l'écart entre les élèves qui réussissent et ceux qui ont plus de mal.

Dans une des ZEP où nous nous sommes rendues et où il existe une forte communauté turque, il nous a été relaté la chose suivante :

On a une grosse communauté turque. C'est des gens qui viennent pour la plupart vraiment de la campagne turque. Ce ne sont pas des citadins. Il y a des mamans qui ne savent pas lire l'heure par exemple. Des choses comme ça. On a des mamans qui ne savent pas lire ni en français, ni dans leur langue, qui n'ont pas fait du tout d'études.

Cela dit, en milieu rural là où la barrière de la langue n'est pas le souci majeur, l'enseignante rencontrée m'a décrit plusieurs situations de très bons élèves qui « enregistrent tout en classe », mais comme ils ne travaillent pas du tout à la maison par manque de suivi de la part des parents pour apprendre par cœur des leçons d'histoire, les conjugaisons, les poésies, par exemple, rencontrent des difficultés dans ces domaines. On peut dans ces cas-là aussi remettre en question l'utilité de donner des devoirs à la maison.

Nous verrons dans la dernière partie consacrée aux aides que peut apporter l'école quelles stratégies sont mises en place par les enseignants pour réussir à communiquer avec ces familles qui ne parlent pas ou très peu français.

Il a été cité à deux reprises, en ZEP urbaine, l'indisponibilité due à la précarité de l'emploi ou à la situation familiale. Certaines femmes seules ou non mais à qui revient le rôle de s'occuper des enfants sont maintenant amenées à travailler loin de leur domicile, à occuper des emplois précaires avec des horaires décalés (tard le soir, ou en milieu de journée, de manière aléatoire...).

Quand les gens travaillent (70% des parents d'élèves ne travaillent pas dans cette zone), c'est des petits boulots par ici. Souvent c'est des horaires décalés. (...) Il y a beaucoup de travail saisonnier. En ce moment c'est les pommes de terre. Les mamans partent tôt et reviennent

tard. Il y a aussi des emplois en horaires décalés, en deux-huit, des choses comme ça. Là c'est compliqué pour qu'ils s'investissent dans l'école.<sup>43</sup>

Qu'est-ce qu'on a comme autre barrière ? Ça va être de la disponibilité, on va dire. On a beaucoup de familles qui sont dans la précarité c'est-à-dire des parents qui sont appelés pour des tout petits contrats, souvent sur Paris. Donc ça part tôt le matin, ça rentre tard ou c'est très aléatoire. Des familles monoparentales, des femmes seules qui prennent le train, qui partent tôt et qui rentrent tard. Donc on a des dispositifs de garderie, d'ateliers le soir, mais voilà, des gens qui sont peu disponibles. Avec aussi souvent des familles nombreuses, à qui il faut beaucoup de temps pour gérer le quotidien, je dirais, la vie quotidienne, plus que le scolaire.<sup>44</sup>

Des mères de famille nombreuse sont également très occupées voire débordées par le quotidien et ne peuvent pas se rendre à l'école. Leur principale préoccupation n'est pas forcément de dialoguer avec l'enseignant. Il s'agit pour certaines de survivre et d'assurer les fonctions vitales de la famille. La scolarité n'est pas une priorité immédiate.

Enfin, parmi les parents qui ne fréquentent pas l'école il a été mentionné à chaque fois ceux qui consomment l'école comme une prestation de service et « qui prennent l'école pour une garderie ». Ces parents estiment que leur rôle s'arrête au portail de l'école et investissent les maîtres d'une charge éducative qui ne leur incombe pas réellement.

Il semblerait que la société de consommation dans laquelle nous vivons soit également arrivée jusque dans l'école.

Un des directeurs chevronné en ZEP nous relatait la chose suivante :

« Il y a aussi des gens pour qui le rôle parental s'arrête à être à l'heure, que les enfants soient propres, qu'ils arrivent dans de bonnes conditions, bien habillés. Et puis voilà, j'ai fait mon travail. »

Voici les propos d'un autre directeur expérimenté, en ZEP dans l'agglomération de Chartres :

Dans un milieu qui socialement est resté assez homogène (depuis vingt ans), les parents, dans leur rapport à l'école sont de plus en plus consommateurs et moins partenaires éducatifs. Il ne faut pas en faire une généralité, cela concerne plein de choses, mais on (les parents) attend une prestation de service de la part de l'école. Ce qui est normal car c'est un service public, mais on attend plus que d'être partenaire de l'école dans le cadre d'un service public. On attend une prestation. On va savoir dire si on n'en est pas content. On va savoir dire aussi si on est satisfait, mais cette implication en tant que co-éducateur, ça ne va plus d'emblée. (...) On est parfois obligés de rappeler des évidences : « on ne pourra pas faire bien ou pas grand' chose sans vous. Il ne faut pas qu'on soit en opposition. Il faut que votre enfant qui est notre élève ressente bien ça, qu'il est au cœur de nos préoccupations communes, que l'on va dans le même sens.

---

<sup>43</sup> Propos recueillis auprès de la directrice en ZEP dans le sud du département.

<sup>44</sup> Propos recueillis auprès d'un directeur en ZEP au nord du département.

Pour la directrice rencontrée en milieu rural, les choses sont assez similaires. A la question suivante : « Depuis que vous exercez, c'est-à-dire quinze ans, vous trouvez que les parents ont changé ? », voici sa réponse :

Oui, je trouve qu'ils démissionnent de plus en plus. (...) Il y a quinze ans, les parents étaient là. Aujourd'hui même le jour de la rentrée il y en a (des élèves) qui arrivent en car. Mais même les parents qui viennent, me disent bonjour mais ils vont échanger avec les parents, et puis voilà. (...) Même aux fêtes de fin d'année, bon, les parents sont là mais je n'ai pas de contact. (...) Il y a des parents qui seront peut-être là et que je ne verrai pas. De toute façon il y a des parents, je ne sais même pas quelle tête ils ont.

Même l'aide aux enfants, plus ça va plus c'est à l'école de tout faire. Au début on voyait un ou deux enfants dans la classe, on disait, bon là il y a un problème à la maison. Maintenant, j'exagère un petit peu, on va plutôt dire : Ah ! Il y a un ou deux enfants qui sont soutenus à la maison.

Quant à ces parents consommateurs de l'école, la directrice en ZEP urbaine me relatait la chose suivante :

Il y a des parents qui râlent parce qu'on fait trop grève. Moi j'ai fait deux ou trois jours de grève dans l'année, alors ils râlent parce que (ils trouvent que) je suis toujours en grève. Ils sont embêtés, parce qu'ils sont tranquilles quand ils mettent leurs enfants à l'école. Et ils râlent quand il y a les jours de congé parce qu'ils vont devoir s'occuper de leurs enfants.

Comme nous l'avons signalé auparavant, on comprend que pour ces parents qui se trouvent éloignés de l'école, volontairement ou non, et qui parfois multiplient les motifs, il va être très compliqué de comprendre ce que l'école attend d'eux en termes d'investissement d'abord dans la vie de l'école, mais surtout dans la scolarité de leurs enfants.

Cependant, il peut arriver que des parents s'impliquent dans la scolarité de leurs enfants mais s'y prennent mal. C'est ce que nous développerons dans la partie suivante.

### 2.1.2 Ceux qui participent à la scolarité de leurs enfants

Les élèves qui rencontrent des difficultés scolaires ne sont pas tous issus de milieux socialement ou économiquement plus défavorisés. Certaines familles qui ont un niveau d'études assez élevé et un statut social plus haut dans la pyramide peuvent aussi avoir des enfants qui ont du mal avec l'école, pour de multiples raisons. Nous ne les citerons pas ici, mais cela peut notamment être dû à l'indisponibilité des parents pour réaliser un suivi à la maison, le soir.

Des parents absorbés par leur vie professionnelle peuvent parfois croire que leurs enfants, sans difficulté matérielle n'ont besoin de rien d'autre. Or un enfant a besoin de sentir qu'on est présent pour lui et que ce qu'il est, fait, vit nous intéresse pour qu'il acquiert confiance en lui.

Ces parents ne sont certes pas les plus nombreux et n'ont pas été très souvent cités lors de nos entretiens, seulement il faut garder à l'esprit que ces situations peuvent exister. Et croire que le milieu social fait tout est une erreur. Même si des études montrent que le niveau socioéconomique des parents conditionne la réussite scolaire et le niveau d'études atteint par leurs enfants, cela ne signifie pas que les parents s'impliquent forcément dans la scolarité de leurs enfants.

La nuance que nous apporterons et qui a été mentionnée par le directeur d'école de l'agglomération chartraine est que « les relations se créent tout de même plus facilement ».

On suppose effectivement que le dialogue sera plus facile à mettre en place avec ces parents-là plutôt qu'avec des parents fâchés avec l'école, s'ils ne tombent pas dans l'extrême que nous abordons maintenant des parents qui, hautement diplômés s'estiment au-dessus du niveau de l'enseignant.

Ces parents qui pensent avoir plus de connaissances que le professeur de leurs enfants, même si cela est vrai, en viennent à mésestimer l'école et les enseignants devant leurs enfants, et produisent des conséquences néfastes sur la confiance que l'élève doit porter à ses maîtres.

Cela revient au même qu'une mésestime par peur ou vécu douloureux des parents abordée en première partie.

Par rapport au milieu social, et à ce type de personnes, le maître formateur nous exprimait la chose suivante :

Ça (la difficulté scolaire) n'est pas forcément dû au milieu, je ne pense pas. Je pense même que des gens issus de milieu défavorisé qui ont confiance sont très, très reconnaissants. Il y a parfois des parents issus de milieux plus favorisés qui sont plus difficiles à gérer parce qu'ils estiment qu'ils ont énormément de connaissances, parce qu'ils ont probablement plus de connaissances que nous et que eux-mêmes peuvent amener ces connaissances à leurs enfants, donc finalement nous on n'a pas eu grand' chose à leur apprendre. Donc je ne pense pas que ce soit dû à une question de milieu, loin de là. Ce qui ne veut pas dire que les personnes issues de milieux favorisés soient systématiquement comme ça, mais dans la mesure où ils ont une analyse critique plus poussée, on peut rencontrer ça.

Enfin, dans la dernière catégorie des parents qui portent préjudice à leurs enfants, sans le vouloir sont ceux qui, dans le cadre de l'aide qu'ils peuvent apporter à la maison pour les devoirs, surinvestissent tellement l'école qu'ils vont parfois jusqu'à faire les devoirs à la place de leurs enfants.

Ceci nous paraît difficilement concevable, mais a été mentionné à trois reprises lors de nos entretiens. Une maman a par exemple illustré la poésie de sa fille pour qu'elle ait un joli cahier. Dans un autre cas, l'enseignante s'est rendue compte que c'était la maman qui avait fait les exercices car elle a reconnu son écriture. Ces personnes n'ont pas compris le sens de l'école, sont dans le faire plutôt que dans la réflexion, et dans un souci impérieux de réussite de leurs enfants, veulent les aider à tous prix jusqu'à faire à leur place. Bien entendu ils se trompent, mais n'en ont pas conscience. Ils ne comprennent pas que pour bien apprendre, l'activité intellectuelle est plus importante que le résultat final.

Souvent, ces parents dont les enfants sont rois et qui font tout, voire trop pour eux, les empêchent de devenir autonomes. A ces parents, il est essentiel d'expliquer ce que l'école attend de leurs enfants mais aussi d'eux. En ce sens, ils peuvent rejoindre la catégorie des parents qui n'ont pas les codes, vus en première partie d'analyse. Les premiers parce qu'ils ne connaissent pas notre système éducatif. Ces derniers, parce qu'ils sont passés à côté.

Le maître formateur nous a expliqué ce qu'elle dit aux parents lors de la réunion de rentrée :

Je leur explique qu'il ne faut jamais faire à la place de son enfant. Il ne faut jamais donner la réponse à la place de son enfant. Il faut sans cesse le remettre dans la réflexion. Du coup cela leur donne une petite idée de ce qu'ils vont faire avec eux quand ils vont faire les devoirs avec eux.

Au travers de tous ces entretiens il est vraiment intéressant de constater qu'il existe des grandes catégories de parents, sans toutefois trop schématiser ou tomber dans la caricature, qui peuvent à un moment donné éprouver des difficultés pour établir un lien avec l'école. Et on comprend mieux pourquoi. Néanmoins on sait aussi qu'il existe des solutions pour entrer en contact avec eux et essayer de mettre en place, dans la durée, une relation de confiance qui sera le point de départ à toute tentative de remédiation.

## 2.2 Les aides ou actions provenant de partenaires extérieurs à l'école.

Comme nous l'avons déjà évoqué dans la première partie de ce mémoire, il serait très difficile et, selon nous, inutile de chercher à dresser une liste exhaustive de toutes les aides qui peuvent exister en matière d'accompagnement des enfants et des parents. Nous avons choisi de n'en détailler que les plus couramment rencontrées. De plus, comme nous l'avons indiqué précédemment, certaines des aides citées par le MEN ne sont de toute façon pas utilisées par un grand nombre d'écoles.

Nous nous attacherons donc à reprendre les principales aides qui nous ont été le plus souvent citées et qui semblent avoir des résultats positifs dans la mise en place d'une relation de confiance entre l'école et les familles ainsi que dans la remédiation des difficultés scolaires.

Nous répartirons ces aides en deux parties : en premier lieu, l'intervention de services sociaux dans les quartiers « difficiles », puis en second lieu, l'intervention des associations de parents (ce qui concerne toutes les écoles du territoire national).

### 2.2.1 L'intervention de services sociaux dans les quartiers « difficiles »

Notons d'emblée l'importance du recours au PRE (Programme de réussite éducative) dont nous avons expliqué le principe auparavant (voir page 19). Pour rappel, il s'adresse aux enfants de 2 à 16 ans résidant prioritairement dans les quartiers de la politique de la ville et qui présentent des signes de fragilité ou qui ne bénéficient pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur développement harmonieux<sup>45</sup>.

Cet outil a été mis en avant lors des trois entretiens auprès des directeurs de ZEP. Voici trois témoignages recueillis auprès des directeurs en ZEP. Tout d'abord à Châteaudun :

Un des axes très important est le recours aux équipes éducatives. On en a plus de soixante-dix par an sur l'école pour cent cinquante élèves. Donc ça fait beaucoup. On rencontre beaucoup les familles à ce sujet. C'est vrai que nous préférons le cadre institutionnel parce que des fois il y a des conflits et puis les choses au moins sont mises par écrit. Cela nous semble très important et c'est un peu plus officiel. Et donc après on peut ressortir le papier aux parents en disant : « voilà ce qui s'est dit » s'ils ne s'en souviennent pas. C'est contractualisé en quelque sorte. Et c'est un moment aussi où on peut rappeler un certain nombre de choses aux parents.

---

<sup>45</sup> L'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances. *Enquête annuelle de suivi du programme de réussite éducative. Enquête 2012. Rapport national* [en ligne]. P.4

Souvent il y a la psychologue scolaire qui peut dire les choses d'une autre façon. On utilise beaucoup l'équipe éducative.

#### Puis à Mainvilliers :

La ville a signé un PRE. Elle a des financements de l'Etat pour mener des actions, pour bâtir des parcours pour les jeunes de deux à seize ans, sur le territoire de la commune. Des parcours qui peuvent toucher aussi bien au domaine de la santé, de l'éducatif, du social bien sûr, du culturel, du sportif et bien sûr de l'éducation.

Il y a un volet éducation, donc là aussi les écoles sont partenaires. L'idée est de bâtir des parcours individuels. Il y a une équipe pluridisciplinaire qui se réunit assez régulièrement. Bien sûr les directeurs d'école et parfois les inspecteurs participent avec les autres partenaires. Nous signalons parfois des cas au PRE de la ville.

#### Et enfin à Dreux :

On a un système qui s'appelle la réussite éducative à Dreux qui est un dispositif d'État piloté par la ville avec un accompagnement de certains élèves. Cela peut être sur des compétences scolaires, (il s'agit) donc (d') aider à faire les devoirs. On va avoir soit le mercredi matin ou le soir des ateliers. Cela peut être des ateliers théâtre pour des enfants qui sont trop agités ou au contraire des enfants trop introvertis. Donc pour tout ce qui est de l'ordre de la relation aux autres. Ou bien pour des enfants qui ne peuvent pas travailler à la maison ou qui refusent de le faire : des élèves que les parents n'arrivent pas à motiver et à faire en sorte qu'ils fassent leur travail personnel. Cela peut se faire dans ce cadre-là. Et là c'est un contrat avec la famille et les gens de la réussite éducative, pour pouvoir les aider.

Dans le cadre de notre questionnement au sujet des aides extérieures à l'école, c'est le PRE qui a été cité en premier lieu, dans les endroits où il existe. Il est avant tout apprécié des personnels de l'éducation pour son caractère contractuel. Il permet de formaliser les choses avec les parents et les oblige en quelque sorte à respecter leurs engagements. Rappelons qu'il n'est en rien obligatoire, et que sans l'accord des parents, il ne peut se mettre en place. Il y a donc bien une volonté initiale des familles à s'impliquer dans l'accompagnement de leurs enfants, qu'il soit éducatif, social, médical, culturel, sportif ou autre.

D'autre part, ce type d'aide est intéressant pour sa pluridisciplinarité. Il offre un regard croisé de divers personnels sur des problématiques variées et permet de couvrir tous les champs d'actions possibles. Il est ainsi assez complet dans l'aide qu'il propose.

Un des dispositifs souvent mis en place par l'intermédiaire du PRE qui nous a été cité dans deux écoles de ZEP est le « Coup de Pouce Clé ».

Il est destiné aux élèves de CP car il est orienté sur l'apprentissage de la lecture et de l'écriture. Il permet à cinq enfants d'une même classe de pouvoir consolider l'apprentissage reçu en classe grâce à un moment privilégié en petit groupe. De plus, il implique les parents qui sont invités une fois par mois à participer

à un atelier afin d'apporter un soutien à leurs enfants et d'entretenir la motivation de poursuivre l'aide à la maison.

C'est l'APFÉE (Association pour favoriser l'égalité des chances à l'école) qui en est le fondateur. Le Coup de Pouce Clé est un dispositif de prévention des décrochages précoces en lecture-écriture.<sup>46</sup>

Les enfants concernés sont des enfants de cours préparatoire dits « fragiles en lecture », en risque d'échec car ils ne reçoivent pas, à la maison chaque soir, le soutien dont ils ont besoin pour passer le cap, parfois difficile, de l'apprentissage en lecture-écriture.

L'objectif est de permettre à ces enfants de réussir leur apprentissage en lecture-écriture, leur faire découvrir le plaisir de lire et leur donner ainsi le goût de la lecture.

Concernant l'implication des parents dans cette action, l'association présente les choses ainsi<sup>47</sup> :

Partenaires essentiels du Coup de Pouce Clé, les parents ont d'abord eu un entretien avec le coordinateur de l'école et l'enseignant de leur enfant. Ces enseignants les sensibilisent à l'enjeu que représente la réussite en lecture et écriture pour leur enfant. Ils les rassurent quant à leurs capacités de lui apporter l'aide dont il a besoin. Certains parents se sentent en effet très éloignés de l'école. Le rôle du Coup de Pouce Clé est de faciliter le lien entre parents et écoles, de les aider à se sentir responsables de la réussite scolaire de leur enfant. Chaque parent peut encourager son enfant même s'il n'a pas eu la chance de suivre des études lui-même ou s'il parle peu ou mal le français.

L'Apfée dresse un constat proche du nôtre quant aux différents profils de parents :

- des parents sont prêts à aider leur enfant mais ne savent pas comment le faire,
- des parents n'osent pas parler avec l'animateur, lui demander conseil, assister à une séance,
- des parents sont hostiles à l'école car ils y ont vécu un échec,
- des parents se croient incompetents,
- des parents pensent que c'est à l'école d'apprendre à lire et ne comprennent pas qu'ils puissent avoir une place dans cet apprentissage.

Voici maintenant ce qu'en disent les directeurs qui nous en ont parlé.

Tout d'abord à Dreux :

C'est un fonctionnement de clubs. C'est uniquement pour des CP. Cela dure toute l'année ou quasiment. Cela démarre fin octobre jusqu'à mi-juin. Tous les soirs l'enfant est pris en charge. Il y en a cinq par classe identifiés, ciblés. On ne prend pas les enfants les plus en difficulté mais on prend des enfants fragiles (...) Cela se fait avec les collègues de GS, de CP en début d'année, les directeurs, les gens du réseau d'aide. On cible cinq enfants par classe et ces enfants vont donc tous les soirs avoir une heure et demie, de 16h30 à 18h, (...). Pendant cette heure et demie il va y avoir différents temps : un temps de goûter, un temps de langage où on va un peu verbaliser autour de ce qui s'est passé en classe, dans la journée, ce dont ils ont envie de parler, et puis ensuite des petits jeux autour de la lecture. Il y a aussi un temps où on va faire les devoirs, si c'est de la lecture dans le manuel, si c'est un petit peu d'écriture. Pas de mathématiques, mais vraiment lecture, écriture et un peu de langage.

<sup>46</sup> Relevé à partir du site de Coup de Pouce Clé, rubrique *Dispositif*. [Consulté le 14 août 2014] à l'adresse <http://www.coupdepoucecle.fr/page/dispositif/definition.p21.html>

<sup>47</sup> Relevé à partir du site de Coup de Pouce Clé, rubrique *Les acteurs*. [Consulté le 14 août 2014] à l'adresse <http://www.coupdepoucecle.fr/page/les-acteurs/les-parents.p37.html>

A ma remarque « c'est long une heure et demie. » Voici sa réponse :

Oui c'est long cela rajoute sur la journée mais ça fonctionne bien. C'est vraiment ludique. Ça n'est pas non plus l'ambiance classe. C'est sous forme de jeux, ils ne sont que cinq. Cela peut permettre aux timides de s'exprimer alors qu'en classe ils n'oseraient pas, et puis de perfectionner leur écriture, leurs compétences de lecteurs. C'est vraiment un coup de pouce parce qu'on sait que dans ces familles là il n'y aura pas ce temps où le soir on revient sur ce qui s'est passé en classe. Il n'y a pas d'échange ou peu sur le vécu de la classe et puis de moments où on peut se poser, lire ensemble parce que la maman a quatre ou cinq enfants à s'occuper, ils n'ont pas forcément une pièce dédiée à ça ou un endroit calme. Il y avait cette année une famille pakistanaise, trois turques et une algérienne. Parfois les parents sont lecteurs et sont en capacité de suivre mais parfois pas. (...) Ce club fonctionne toute l'année et on obtient de bons résultats. On a quand même des élèves qui continuent, ne se décrochent pas du groupe classe et arrivent à passer tous en CE1. (...) Les parents sont invités à venir voir comment fonctionne le club. Ils viennent. Après, de là à ce que le transfert se fasse à la maison... parce que c'est un des objectifs aussi du Coup de Pouce, c'est de rendre les parents autonomes... parce que ça n'est vraiment que CP, après cela s'arrête. Je ne pense pas que ce soit là où on obtienne les meilleurs résultats, mais ils s'intéressent. En tous cas cette année le groupe qu'on avait les parents sont venus, sont présents, bien investis dans l'activité. La réunion de bilan était positive. Après de là à ce que l'on arrive à rendre un parent autonome, c'est compliqué. Il faudrait arriver à faire en sorte qu'ils aillent eux-mêmes vers les centres de formation pour pouvoir devenir lecteur ou être en capacité d'accompagner l'enfant. Mais souvent ce sont des gens qui ne sont pas allés à l'école chez eux non plus, donc c'est compliqué. Apprendre à lire une langue étrangère sans avoir eux-mêmes appris.

Puis à Châteaudun :

C'est un club de cinq enfants de CP qui ont besoin d'un coup de pouce donc ils ne sont pas forcément en grande difficulté. Ce sont des élèves un petit peu fragiles. C'est tous les soirs, jusqu'à 18 heures, toute l'année. Il y a un goûter, une lecture, des jeux de lecture, il y a tout ça. C'est un travail de longue haleine. Il y a des lectures plaisir. On n'y fait pas les devoirs, c'est une autre approche de la lecture. Par contre c'est un engagement des parents à venir une fois par mois. Ils assistent à toute la séance et ils font un goûter. Et là dans ces échanges qu'il y a entre l'animateur, le petit groupe des cinq enfants, le petit groupe des parents, là il y a pour les parents un vrai apprentissage de ce que c'est qu'être un parent (d'élève). Parce qu'ils leur disent : « voilà il faut leur demander ce qu'ils ont fait à l'école, il faut leur lire des histoires, il faut éveiller leur curiosité », c'est des choses comme ça. Il y a des parents qui n'ont pas l'idée de lire des histoires à leurs enfants. (...) Coup de Pouce, c'est un vrai apprentissage pour les parents. C'est en CP, mais du coup cela touche une fratrie, cela touche une famille, parce que l'on ne reprend pas les frères et sœurs. C'est vraiment l'éducation aussi d'une famille. Donc on prend en priorité les enfants qui ne sont pas en grande difficulté mais qui ont besoin juste d'un petit coup de pouce pour démarrer, pour apprendre à lire, et puis on essaie de choisir des élèves dont on sait que dans la famille il n'y aura pas suffisamment de stimulation ou pas forcément dans le bon sens ou que les parents ne peuvent pas parce qu'ils ne sont pas eux-mêmes lecteurs par exemple.

Ce dispositif semble vraiment répondre à des besoins ciblés auprès de familles et d'enfants ayant plutôt des difficultés en termes de suivi scolaire que d'apprentissage pur.

Il permet aussi aux enseignants et aux directeurs de faire entrer les parents dans l'école et de leur offrir la possibilité d'apprendre à accompagner leurs enfants.

L'analyse de Françoise Lorcerie, chercheur au CNRS-IREMAM<sup>48</sup> d'Aix-en-Provence, parue dans un article de la revue du GFEN (Groupe français d'éducation nouvelle), *Dialogue*, est également éclairante sur cette dimension parentale du Coup de Pouce Clé :

La démarche Coup de Pouce Clé fait entrer le souci du scolaire dans des maisons où il était déjà probablement, mais avec une familiarité nouvelle et des pratiques nouvelles, plus adaptées. Comme celles-ci sont gratifiantes pour l'enfant et pour la famille, il se peut qu'elles se stabilisent par-delà l'année du CP et la fréquentation du club, autrement dit qu'elles fassent évoluer les cultures familiales du rapport au scolaire et à l'école.<sup>49</sup>

Un autre aspect de l'intervention de services sociaux réside dans le recours aux structures à caractère social de type CCAS (Centre communal d'action sociale), CSE (centre socio-éducatif), éducateurs de rue (ADSEA : Association départementale de sauvegarde de l'enfant à l'adulte). Lorsque l'école rencontre des difficultés plus importantes pour entrer en contact avec les familles, elle fait alors appel avec assez de fluidité à ces structures, qui elles, ont des rapports déjà bien ancrés, basés sur la confiance avec les familles. L'école s'appuie ainsi sur cette relation de confiance existante depuis parfois longtemps, pour entrer dans les familles lorsqu'elle a besoin d'elles.

Les directeurs de ZEP, encore une fois nous ont fait part des personnes qu'ils contactent souvent en cas de nécessité de joindre la famille.

Dans l'agglomération de Chartres, voici ce qu'il nous a été dit sur l'importance de la relation avec les services sociaux :

L'ADSEA, les éducateurs de rue sont peut-être pour la commune les relais les plus efficaces pour les enseignants dès lors qu'on a du mal à avoir des contacts avec les familles. Il y a une équipe de prévention spécialisée qui est implantée sur le territoire de la ville et qui a noué au fil des ans, des relations privilégiées avec les familles y compris des familles que nous voyons peu à l'école. Donc dès lors que l'on sent qu'il y a une certaine urgence, je décroche assez souvent mon téléphone pour appeler ces gens-là que je connais bien et avec qui je travaille souvent. Ils vont pouvoir parfois amener, accompagner une famille à l'école, passer un message important, faire le lien.

Nous remarquons toutefois qu'en milieu rural, voire semi-rural, l'appel à ces services sociaux est peu pratiqué car ils sont aussi moins présents ou moins connus.

---

<sup>48</sup> Institut de recherches et d'études sur le monde arabe et musulman

<sup>49</sup> LORCERIE Françoise, *Mettre les parents dans le coup : les clubs Coup de Pouce Clé* [en ligne]. Site de l'Apfée [consulté le 14 août 2014]. Disponible à l'adresse : [http://www.apfee.asso.fr/files/Paragraphes/Paragraphes\\_ImageOuDocument\\_678.pdf](http://www.apfee.asso.fr/files/Paragraphes/Paragraphes_ImageOuDocument_678.pdf)

Lorsqu'ils ont été mentionnés, il s'agissait de cas très graves de placement en AEMO<sup>50</sup> judiciaire (Action éducative en milieu ouvert) parce que la directrice estimait les enfants en danger.

L'isolement que l'on rencontre en secteur rural peut être problématique, pour les enseignants, dans la mesure où ils auront moins d'interlocuteurs vers qui se tourner. C'est un recours qu'ils solliciteront moins, par manque de connaissance des personnes sur le terrain mais aussi par manque d'habitude.

Cet isolement est aussi inquiétant pour les familles. Comme le précisait la coordinatrice des affaires familiales de l'UDAF :

(...) dans les quartiers, vous avez des maisons de quartiers, des régies, ... vous avez des professionnels qui peuvent repérer. (...) Quelqu'un qui habite dans le fin fond de sa campagne, qui a décidé de ne rien dire à personne, qui ne fait appel à rien, il reste seul. Si l'information ne vient pas à lui, il n'est jamais informé. (...) On valorise beaucoup, en ce moment les actions sur les quartiers, basé sur le fait qu'ils sont dévalorisés, qu'ils ont des difficultés d'insertion. D'accord. Mais il ne faut pas oublier le rural.

Ce sont aussi des gens qui pour la plupart sont rentrés dans des cadres, type le RSA (Revenu de solidarité active), les allocations familiales. Il y a déjà un suivi, il y a déjà un encadrement, un lien qui existe. Quelqu'un en rural, il peut très bien n'être suivi par personne, et on peut découvrir une situation (très précaire)... On a vraiment des situations précaires sur le rural, et notre département est rural.

L'école est alors peut-être le seul lien social pour ces personnes. Dans le cas de difficulté scolaire, les personnels de l'école peuvent être amenés à découvrir des situations très précaires dont les services sociaux n'ont pas connaissance.

Cependant, toutes les difficultés scolaires ne se concentrent pas exclusivement dans les quartiers les plus défavorisés. On ne peut donc pas se contenter d'examiner les dispositifs qui viennent d'être évoqués. Il faut aussi s'intéresser à ce qui est proposé partout pour impliquer les parents dans l'école, et notamment pour les amener à relayer les remédiations que l'école propose pour des élèves en difficulté. Voyons donc maintenant notre deuxième point relatif à l'intervention des associations de parents.

---

<sup>50</sup> L'AEMO est une mesure judiciaire civile qui consiste en l'intervention à domicile d'un travailleur social afin de supprimer la notion de danger par une action éducative, directement dans la famille ou bien hors famille si le danger est plus grave.

## 2.2.2 l'intervention des associations de parents sur le territoire national

Pour revenir à notre problématique centrale qui est l'implication des parents dans la scolarité de leurs enfants afin de favoriser leur réussite, avant d'y arriver, il faudra sans doute passer par leur implication dans la vie de l'école. Celle-ci peut se faire par deux entrées, celle de l'association de parents d'élèves (APE) ou celle des projets propres à la classe ou à l'école initiés par les enseignants. Penchons-nous ici sur la place qu'occupent les APE au sein des écoles.

Comme nous l'avons détaillé à la page 9 de ce mémoire, la participation des parents à la vie scolaire est un droit. Cette participation peut globalement être de deux sortes :

- soit la participation aux instances collégiales telles que conseils d'école, de classe, d'administration. Ce sont surtout dans ces instances que l'on retrouve les deux fédérations de parents d'élèves, FCPE et PEEP. Les parents élus représentent alors l'ensemble des parents et peuvent faire entendre leur voix sur des sujets relatifs au fonctionnement de l'école.

- soit la participation à des projets par la mise en place d'activités plutôt sportives et culturelles, la kermesse, l'apport d'une contribution à la coopérative scolaire ou encore l'aide aux devoirs.

Il nous a semblé nécessaire de rencontrer une fédération de parents d'élèves afin de mieux connaître son rôle auprès des familles et de l'école et de mesurer son poids dans les relations qu'elle entretient avec les acteurs de l'éducation.

D'après l'entretien mené auprès du président de la PEEP du département, il semblerait que cette fédération soit plutôt investie par des parents d'élèves du second degré et est donc peu présente dans les écoles élémentaires. Ceci s'explique par le fait que dans le premier degré, les parents ont tout de même plus de contacts avec les enseignants ou la direction que dans le second degré. Certes, un rendez-vous est nécessaire pour discuter d'un point en particulier que ce soit à l'école primaire ou au collège, mais le professeur est présent quotidiennement dans sa classe ou au portail de l'école contrairement à un professeur de collège ou de lycée, qui peut sembler moins accessible aux parents. Aussi le besoin de faire appel à un médiateur, c'est-à-dire à un représentant de parent d'élève se fait moins

ressentir. On retrouve donc dans les écoles, plutôt des parents qui agissent à titre personnel et se regroupent en associations relevant de la loi de 1901.

Le président de la PEEP d'Eure-et-Loir nous a à ce sujet, expliqué quelle est sa principale action auprès des parents :

Nous sommes là pour faire le lien entre l'administration et les parents. (...) Un élève lui, est en contact direct avec l'administration, lui déjà, est un peu plus immergé dans le milieu de l'école a contrario des parents qui eux, jusqu'à un certain âge accompagnent leurs enfants et puis après ont des contacts par le carnet de liaison. Donc en cas de difficultés scolaires, de besoins, de questionnements, certains parents peuvent prendre rendez-vous avec l'administration du collège mais on s'aperçoit que c'est difficile pour eux. On est donc un intermédiaire et souvent ils nous appellent pour ça, parce qu'ils n'osent pas appeler l'administration.

Lors de notre entretien, nous avons interrogé notre interlocuteur sur le type de parents qui s'implique réellement.

La réponse de la PEEP fût la suivante :

A partir du moment où on choisit de prendre la casquette de représentant de parent d'élève, c'est que déjà on a un regard bienveillant sur l'école, ou en tout cas même si on a un regard de réformateur, cela va être dans un aspect constructif.

C'est donc à ces parents bienveillants, plus investis de faire le lien auprès des parents plus en retrait de l'école et à maintenir la communication. Cela semble plus compliqué à réaliser auprès des parents de collégiens et de lycéens. A l'école, le lien entre les parents se crée davantage grâce aux actions culturelles, sportives, sociales, etc...

Sans cantonner ces associations de parents à un rôle purement dédié à l'organisation de la kermesse ou de la fête de fin d'année, car elles peuvent également occuper la place de médiateur que la PEEP occupe par exemple, elles sont toutefois très présentes dans les domaines cités.

Cela dit, l'implication dans ces APE qu'elles soient nationales ou locales n'est tout de même pas légion au sein de la communauté des parents. Elle leur demande aussi un investissement personnel que tous ne peuvent ou ne veulent pas donner dans ce type d'actions. Néanmoins elles existent et ont une place légitime dans l'école. Les parents ou les écoles peuvent y avoir recours en cas de besoin, si le dialogue ne peut se faire de manière directe.

Au sein des écoles élémentaires qui relèvent de notre sujet, la participation des APE dans cet aspect plutôt social des choses est plutôt reconnue de la part des

enseignants qui travaillent en collaboration sur la mise en place de nombreux projets à destination des élèves de l'école.

Même si de prime abord les enseignants ont tendance à se méfier des projets qui pourraient être proposés, par crainte de leur pauvreté pédagogique, la relation est bonne dans l'ensemble.

Le rôle de l'APE ne va effectivement pas être directement lié à tenter de résoudre les difficultés scolaires des élèves, y compris dans les actions de type aide aux devoirs. Il ne va pas non plus s'agir d'aider les parents à accompagner leurs enfants dans leur scolarité. Cependant, le domaine dans lequel l'APE a un rôle à jouer est l'implication des parents dans la vie de l'école, c'est-à-dire d'amener les parents à l'école, de côtoyer les personnels de l'éducation afin de lever les craintes. Permettre un dialogue plus fluide, serein et naturel entre tous les acteurs qui gravitent autour des enfants : créer du lien.

Certains directeurs rencontrés reconnaissent d'ailleurs une grande utilité aux APE de leur école. Dans une école de centre-ville en milieu semi rural, la directrice nous a expliqué son point de vue à ce sujet :

(Dans notre école) il y a une APE qui s'est créée cette année, qui permet aux parents de s'impliquer dans les projets parce que maintenant avec les coopératives on n'a plus le droit de faire des ventes de certains objets qui pourraient concurrencer le commerce. (...) elle a fait de nombreuses actions cette année. Ce sont des parents qui se sont réunis et qui ont créé cette association pour subvenir à l'école et pour aider l'école. Ils ont subventionné les voyages, ce qui nous a été d'une bonne aide. Pourtant je n'étais pas très favorable aux APE parce que j'avais entendu parler que souvent c'était eux qui du coup choisissaient les actions dans lesquelles ils voulaient s'investir ou alors qu'ils ne donnaient pas forcément la part qui revenait aux écoles, donc j'étais un peu réticente. Mais en fait cela se passe très bien. (...) On travaille ensemble. C'est un partenariat.

C'est un moyen de se rapprocher de l'école, de participer aux projets sous une autre forme. (...) Cela crée une certaine cohésion entre les parents au moment de la kermesse.

A ma question : « en terme scolaire, cela se répercute, ce lien que vous avez avec l'APE ? » La réponse a été :

Ah oui ! Surtout s'il y a des parents qui veulent médire sur l'école. On a un ensemble de parents qui disent « Non. Stop ! C'est une école qui fonctionne très bien, où les enseignants s'investissent beaucoup, donc on n'a pas à la critiquer ». Cela joue beaucoup. Il y a un réseau de parents qui protègent un peu l'école, et c'est bien.

A ma question : travaillez-vous avec l'APE ? La réponse du directeur en ZEP à Dreux était la suivante :

Oui, bien sûr. L'APE est une partie intégrante de l'école. On a des aides concrètes dans l'école. Par exemple la personne qui est en bibliothèque, à la BCD c'est quelqu'un qui est employé par l'APE avec des subventions mairie. Il y a le centre de loisirs, le mercredi après-midi qui est géré par l'APE. Il y a des activités, comme la kermesse ou des activités culturelles organisées par l'APE. Les CM2 vont à Paris deux fois par an. (...) Avec les aides financières de l'APE, les élèves font des sorties. Il s'agit de sorties familiales, culturelles qui ne peuvent avoir lieu que

parce que l'APE existe. Il y a aussi des animations de quartiers pour les parents et les enfants. Et puis il y a un gros centre de vacances, ou de classe transplantée qui existe dans le Jura qui a cinquante ans cette année, qui résiste et qui perdure malgré les difficultés, mais sans la participation des comités d'entreprises c'est compliqué. (...) Tous les ans on essaie d'avoir au moins une classe transplantée. Cette année on a eu une classe de neige, l'an dernier aussi pour que les enfants puissent aller découvrir un autre milieu et pratiquer une activité sportive à laquelle ils n'auraient pas accès sinon.

Ces deux dernières réponses illustrent assez bien les représentations que les enseignants ont des APE. Ils y sont souvent favorables parce qu'ils reconnaissent leur utilité dans l'implication dans la vie de l'école. Elles peuvent également être un relais entre les parents et l'école, néanmoins ils ne les considèrent pas comme des partenaires dans la lutte contre les difficultés scolaires. On sent que les personnels de l'éducation préfèrent garder la main sur leurs prérogatives pédagogiques et laisser une partie de la gestion logistique des rencontres annuelles incontournables aux APE. Si ce sont les enseignants qui choisissent de faire entrer les parents dans l'école, dans le cadre de leurs projets de classe alors le contexte d'intervention est différent, peut être plus cadré pédagogiquement et les finalités en sont également autres. Nous aborderons cet aspect dans notre dernière partie consacrée aux aides issues de l'école.

L'école n'a pas toutes les solutions pour aider les enfants et les parents en cas de difficultés scolaires, loin de là. Le recours aux aides extérieures est incontournable et donne parfois de meilleurs résultats. Même lorsque l'engagement de toutes les parties est contractualisé comme par exemple dans le PRE ou le Coup de Pouce Clé, les parents acceptent de s'investir dans la scolarité de leurs enfants. Ils ont donc une volonté de voir leurs enfants réussir. Françoise Lorcerie disait d'ailleurs dans son article consacré au Coup de Pouce que les parents qui ont choisi de venir s'installer en France l'ont fait pour accéder à quelque chose de meilleur pour eux mais surtout pour leurs enfants, et malgré toutes les barrières qu'ils rencontrent ils font l'effort de s'investir. Nous n'avons pas de données quantifiées quant aux résultats de telles actions, mais nous imaginons que le seul fait de maintenir ou de créer le lien quotidien entre les parents et leurs enfants dans leur suivi scolaire a déjà des effets positifs sur la remédiation.

L'autre constat concernant l'entrée des parents dans l'école par le biais des APE est plus mitigé dans la mesure où elle a peu d'impact dans la lutte contre les difficultés scolaires. Elle a son utilité dans la participation à la vie de l'école qui est

également nécessaire dans le cheminement vers la recherche de solutions pour impliquer davantage les parents dans la vie scolaire, mais elle est malgré tout souvent cantonnée au rôle d'organisateur de manifestations parallèles aux apprentissages. Les personnels enseignants ne considèrent pas ces associations comme de réels partenaires dans la remédiation aux difficultés scolaires. Ils acceptent volontiers leur soutien financier pour la réalisation de certaines sorties, mais cela s'arrête souvent là.

Nous allons maintenant nous pencher sur ce qui peut être mis en place à l'intérieur de l'école toujours dans le but de gagner la confiance des parents afin de leur permettre d'accompagner au mieux leurs enfants dans leur scolarité.

## **2.3 Les aides issues de l'école : ce qui se joue à l'intérieur de l'école.**

De tous les entretiens menés auprès des directeurs et enseignants, ce qui prime à chaque fois est qu'il est d'abord nécessaire d'instaurer une relation de confiance avec les parents. Sans cette confiance mutuelle, rien n'est possible. Nous verrons donc par la suite, comment nos interlocuteurs envisagent cette relation et quels moyens ils utilisent pour progressivement la mettre en place.

Rappelons tout de même auparavant que cette relation tissée entre la famille et l'école permet à l'enfant de constater qu'il existe une continuité dans le discours entendu auprès de ses maîtres et de ses parents, ce qui le rassurera et lui donnera confiance. Même si les parents et les professeurs ne sont pas toujours d'accord sur certains points, l'enfant sentira tout de même qu'il est au cœur des préoccupations et que les principaux adultes qui l'entourent au quotidien s'intéressent à lui et s'impliquent pour sa réussite.

Voici les différents moyens, que nous détaillerons ensuite, qui sont utilisés par les directeurs essentiellement, mais aussi les enseignants, pour essayer d'instaurer une relation de confiance avec les parents. Ces moyens encore une fois ne sont pas les seuls à exister mais ils font consensus auprès du milieu enseignant et nous ont été cités dans la majeure partie des entretiens. Il s'agit donc de :

- La réunion de rentrée
- La remise individuelle des bulletins trimestriels
- L'implication des parents dans la vie de l'école
- L'implication des parents dans la scolarité
- La personnalité et le rôle du directeur de l'école

### 2.3.1 La réunion de rentrée

Tout d'abord notons l'importance de la réunion institutionnelle de rentrée. Il nous a été dit qu'il existe une forte corrélation entre le niveau de classe que l'enfant intègre et le taux de participation des parents. On remarque généralement que les réunions de PS, CP et CM2 sont les plus investies par les parents. Les familles ont

alors besoin d'être rassurées sur ce que vont faire leurs enfants pendant ces années charnières de leur scolarité.

On note aussi que la participation des parents peut dépendre du degré de leur enfant dans la fratrie. Ils participent davantage s'il s'agit d'un premier enfant. Pour les suivants, ils considèrent déjà connaître l'école et les personnels ainsi que ce que l'on attend d'eux.

Le plus souvent, ces réunions de rentrée se déroulent en deux temps : le ou la directrice fait d'abord une présentation commune à tous puis les enseignants reçoivent les parents dans les classes. Le taux de participation est compris entre 50% et 70% en fonction des deux points évoqués ci-dessus.

Voici les propos du directeur rencontré dans l'agglomération de Chartres :

On a ces réunions institutionnelles de rentrée qui sont bien fréquentées. Il faut peut-être les maintenir, peut-être les revisiter un peu en leur donnant un contenu un petit peu plus centré sur ce qui se passe dans la classe. Actuellement comment cela se déroule ? (...) On fait en deux temps parce qu'on est nombreux. Une soirée élémentaire et une soirée maternelle, le vendredi soir. Je fais un speech de trente, quarante minutes sous le préau en réunion plénière sur les informations de rentrée, le fonctionnement de l'école, les grands sujets de l'année qui arrive, la relation école-parent puis ensuite chacun va dans sa classe avec l'enseignant et là on répond plus aux questions, on présente plus le programme de l'année, le projet de classe. Dans ces soirées là on a 70% de participation (...) je pense que les parents sont assez attachés à ce rendez-vous.

Voici au contraire ce que nous dit la directrice rencontrée en milieu rural, au sujet de la participation à la réunion de rentrée :

Si j'ai eu les frères et sœurs, je ne vois plus les parents. Il y en a un c'est le troisième de la fratrie, je n'ai pas vu les parents cette année. (...) Quand on a la moitié on est content. Si on a en plus un quart qui s'est excusé on est encore plus content. (...) Il y a des parents que je ne connais absolument pas. Même en réunion de rentrée on ne les voit pas. (...) Je vois toujours les mêmes.

Que se dit-il généralement pendant ces réunions ? Le programme en termes d'apprentissages est plus ou moins détaillé et expliqué aux parents. C'est à ce moment-là que la question de la transparence sur sa pédagogie se pose au professeur. Nous verrons dans le paragraphe consacré à l'implication des parents dans la scolarité de leurs enfants, que la réponse n'est pas forcément évidente.

L'autre aspect important de cette réunion est la présentation des différents projets qui seront mis en place au cours de l'année. Ces projets sont plutôt de type culturels (montage d'une pièce de théâtre, sorties au théâtre, au cinéma, au musée,

voyage à Paris, etc...) ou sportifs (rencontres athlétisme, balle ovale, jeux traditionnels, natation, etc...) et sont essentiels dans le parcours scolaire des enfants. Ils permettent souvent de découvrir des choses qui ne sont pas communes dans les familles. Elles ont de plus un aspect éducatif particulier qui ne peut être abordé que dans ce cadre précis avec les élèves. Sortir de sa ville, prendre les transports en commun, rencontrer d'autres élèves provenant d'autres écoles, échanger, se confronter, gagner en autonomie, grandir en dehors des murs de la classe en quelque sorte.

Dans le cadre de ces projets, il peut être fait appel à des parents accompagnateurs. C'est bien entendu une façon de les investir dans l'école. C'est d'ailleurs un des points que nous aborderons par la suite.

Une des directrices rencontrée en milieu semi rural accorde beaucoup d'importance à cette réunion de rentrée car c'est pour elle, le moment de passer les messages importants aux parents : « Ce que je véhicule aux réunions de parents c'est qu'il faut que les enfants aient du plaisir à venir à l'école, du plaisir à apprendre et c'est comme ça que les apprentissages se feront bien. »

Pour cela, elle s'investit beaucoup dans divers projets dans l'école et en dehors de l'école car elle pense que les parents aiment aussi que leurs enfants fassent des choses à l'école qui soient différentes des apprentissages purs, dans la mesure où elles restent pédagogiquement intéressantes, cela va de soi.

Cette réunion est enfin pour certains de nos interlocuteurs un rendez-vous à ne pas manquer avec les parents car c'est là que tout se joue. L'adage dit : « La première impression est toujours la bonne ». C'est en effet à ce moment-là que les parents vont se faire une opinion de l'enseignant. L'image que l'on renvoie est donc très importante. Il faudra savoir faire preuve de disponibilité et d'accessibilité à l'égard des familles tout comme de bienveillance envers les enfants.

La réunion de rentrée est peut-être le seul moment où l'enseignant a la possibilité de montrer aux parents qu'il est dévoué à leurs enfants et que ce qu'il met en place il le fait pour eux. C'est dans ce premier échange crucial que la relation de confiance sans parler nécessairement de partenariat, va peut-être naître. Il ne faut donc pas passer à côté de cette chance. N'oublions pas non plus que c'est peut-être aussi le seul moment pour les parents de pouvoir rencontrer l'enseignant et de

l'interroger sur ses méthodes d'enseignement ou sur les notions qu'il va enseigner. Il doit donc être prêt à répondre à ces questions.

### 2.3.2 La remise individuelle des bulletins trimestriels

Ceci étant, cette réunion ne permet pas réellement d'échange avec les parents. Aussi, nombre de professeurs, voire directeurs procèdent-ils dans certains cas à la remise individuelle des bulletins trimestriels.

Il s'agit pour eux d'un moment privilégié de rencontre et d'échange avec les familles sur la scolarité à proprement parler des élèves. Certes ces rendez-vous sont chronophages mais restent indispensables lorsque l'on souhaite vraiment dialoguer avec les familles.

Il est par ailleurs étrange de constater que sans qu'il y ait un rapport de cause à effet très fort, là où cette remise individuelle de bulletins ne se fait pas, le rapport avec les parents est presque inexistant.

Voici le constat fait par les directeurs de ZEP quant à ces remises de bulletins :

À Châteaudun : « Pour favoriser le lien école-parents, on fait des remises de bulletins trois fois par an, en individuel. Cela nous prend du temps mais au moins on a des moments privilégiés où l'on voit les parents. »

Dans l'agglomération chartraine :

Dans le courant de l'année en complément de cette réunion institutionnelle, nous allons essayer d'avoir, sans que ce soit trop chronophage, peut-être pas pour toutes les familles mais pour celles qui ont plus de nécessité ou qui sont un peu loin de l'école, des rendez-vous individuels de remise du bulletin. On ne le fait encore qu'occasionnellement »

Enfin, pour l'enseignante débutante en ZEP : « Cela marche plutôt bien. C'est parfois le seul moment où l'on peut rencontrer les familles qui plus est dans un contexte privilégié. À ce moment-là on est présent pour eux et leurs enfants ».

Ce rapport individuel, privilégié avec les parents semble incontournable au moins auprès de ceux qui sont loin de l'école et qui se heurtent peut-être davantage aux différentes barrières évoqués dans notre première partie.

Dans le cas de difficultés persistantes des élèves, il faudra bien entendu, essayer de mettre en place un suivi individualisé et planifié avec les familles, en

dehors de ces seules remises de bulletins. Ce suivi pourra notamment se faire par le biais d'un PRE, ou si le dispositif n'existe pas dans la commune, l'enseignant devra peut-être créer lui-même un échéancier d'objectifs à atteindre en lien avec les difficultés scolaires de l'élève. La régularité des rencontres permettra peut-être d'instaurer une relation de confiance avec la famille pour les impliquer progressivement dans la remédiation de leur enfant.

L'enseignant veillera bien entendu à alerter les parents en dehors de ces rendez-vous trimestriels, si le besoin s'en fait sentir. Il y a sans doute des situations d'urgence qui nécessitent de se rencontrer plus rapidement.

Dans tous les cas, le face à face devrait faciliter le dialogue avec des personnes plus en marge de l'école et permettre à l'enseignant de s'assurer que le message qu'il souhaite transmettre est bien compris. Il s'agit d'un temps que chacune des parties s'accorde pour trouver des solutions à un problème, pour montrer à l'autre que l'on a le souhait de voir réussir son élève ou son enfant, que l'on va dans le même sens. Cela a peut-être besoin d'être redit parfois.

Enfin, même s'il faut toujours œuvrer avec tact pour ne pas rompre cette relation de confiance, il faut néanmoins parfois faire preuve de franchise et ne pas avoir peur d'aller aux devants des parents qui pourraient se trouver dans une position de désaccord.

### 2.3.3 L'implication des parents dans la vie de l'école

Cette relation de confiance peut aussi se mettre en place grâce à l'implication des parents dans la vie de l'école dans un premier temps, pour ensuite essayer de les impliquer dans la classe et dans la scolarité de leurs enfants. Il faut pour cela leur donner envie de venir à l'école.

La question est : comment impliquer les parents dans la vie de l'école ? On l'a vu précédemment, leur disponibilité ou les différentes barrières qu'ils rencontrent ne leur permettent pas toujours d'adhérer à l'APE ou de participer aux activités proposées par l'école. Dans deux des écoles de ZEP rencontrées, mais aussi en milieu rural, les directeurs et enseignants nous signalaient effectivement qu'il est difficile de faire participer les parents aux activités. Certaines activités sont d'ailleurs parfois compromises par manque d'accompagnateur.

(Même si 70% des parents ne travaillent pas), il faut aller les chercher ! Pour certains ils n'osent pas, en particulier les femmes qui ne parlent pas trop bien le français. Elles n'osent pas. Elles considèrent qu'elles n'ont pas leur place dans l'école. Elles n'ont pas les codes. Et puis encadrer, aider dans un groupe quand on ne parle pas du tout français, c'est très compliqué<sup>51</sup>.

Comme nous l'indiquait une directrice en milieu semi-rural, il est important d'avoir des projets fédérateurs, de faire preuve de dynamisme. Le maître formateur, quant à elle nous a décrit son projet de fin d'année qui consiste à inviter les parents au spectacle sans leur donner la moindre indication sur ce qui s'y passera. Garder ainsi le secret, stimule la curiosité des parents qui viennent finalement dans une grande majorité.

Ces moments de regroupement sont également souvent accompagnés de moments de partage plus conviviaux, autour d'un repas, ce qui permet d'abaisser les barrières le temps d'une soirée.

Cependant, il se peut aussi que des parents ne ressentent pas le besoin de s'impliquer dans la collectivité mais trouvent plus d'intérêt à s'investir dans la scolarité de leur enfant propre. L'un n'empêchera pas l'autre. Il se peut aussi que lorsque des parents participent à des activités telles que le forum « Jouons les maths<sup>52</sup> » ou se proposent pour accompagner la classe à la piscine, le fassent pour se rapprocher de leurs enfants, pour leur faire plaisir et leur montrer qu'ils répondent présents lors de sollicitations de l'école. Tout comme ils font des gâteaux pour les vendre et participer financièrement à une sortie. Le parent n'est effectivement pas en face à face avec le maître à essayer de comprendre les difficultés que son enfant rencontre dans un domaine particulier mais il lui fait savoir qu'il s'intéresse à sa vie dans laquelle l'école tient une grande place et cela est, à notre avis déjà beaucoup.

#### 2.3.4 L'implication des parents dans la scolarité

Abordons maintenant le cœur de notre réflexion portant sur l'implication des parents dans la scolarité de leurs enfants. Scolarité que nous assimilons surtout aux apprentissages. Comme nous l'avons vu précédemment, il faut un moment privilégié en « tête à tête » pour parler d'un tel sujet. Il faut que le parent puisse être réceptif au message que l'enseignant va transmettre. Il apparaît assez difficile d'expliquer sa

---

<sup>51</sup> Propos recueillis auprès d'une directrice d'école en ZEP dans le sud du département.

<sup>52</sup> Ateliers de jeux mathématiques organisés dans la cour d'une école de l'agglomération de Chartres.

pédagogie aux parents. Le milieu enseignant utilise parfois un jargon qui peut ne pas être compris par tous. Et même en adaptant son discours, les mécanismes mis en place pour enseigner telle ou telle notion ne sont peut-être pas d'une grande évidence pour des personnes profanes. Une des solutions est peut-être, comme cela se produit dans une des classes rencontrée à Chartres, le jour de la rentrée, de les mettre au travail.

La PEMF rencontrée organise un challenge d'orthographe ou de mathématiques auquel elle invite tous les parents à participer le jour de la rentrée. Elle met les parents, comme les élèves en situation de recherche afin qu'ils comprennent par eux-mêmes le sens de l'école que nous avons déjà évoqué. Ainsi espère-t-elle favoriser l'entrée des élèves dans la réflexion et dans leur rôle de chercheur ainsi qu'éveiller la conscience des parents quant aux méthodes d'apprentissage. Si le parent comprend à ce moment-là comment s'y prendre pour aider son enfant, le soir à apprendre ses leçons en lui posant des questions et non en l'incitant à lire et répéter mécaniquement, alors les chances de réussir cet accompagnement sont bien plus grandes. Voici ses propos :

Je mets en place un partenariat avec les parents dès le premier jour. Mon premier jour de rentrée, j'accueille les enfants et les parents. La classe est pleine à craquer et je mets en place un challenge. Cela peut-être un challenge maths, un challenge orthographe, mais il va être difficile pour les enfants et difficile pour les parents. On travaille d'abord individuellement. On a une phase de recherche individuelle et après on se met en groupe sachant que dans chaque groupe il doit y avoir des enfants et des parents. Les parents n'ont pas le droit de donner la réponse. Ils sont obligés d'amener leurs enfants à réfléchir pour trouver la réponse. De toutes façons des fois eux-mêmes ils ne l'ont pas, la réponse. Donc ils sont aussi obligés d'aller chercher dans un dictionnaire, dans un Bescherelle, de se mettre ensemble pour trouver le résultat d'une charade... Il m'est arrivé une année, j'avais mis une lettre codée. La lettre était totalement codée avec plein de codes, sachant qu'il n'y avait pas le code affilié à la lettre. Ce jour-là c'est un petit garçon qui a dit : « moi je pense que c'est une recette de cuisine », et à partir de là les parents ont réagi. Cela s'est décanté mais n'empêche que c'est l'enfant qui a quand même trouvé le début pour pouvoir commencer à travailler.

Quand les enfants partent en récréation, le matin, je garde les parents en classe avec moi, on fait un petit café avec quelques gâteaux et en fait je leur demande comment ils ont vécu ce moment-là. Ils disent qu'ils sont surpris, qu'ils s'attendaient à quelque chose de beaucoup plus classique. Ils disent qu'ils sont surpris parce que c'était difficile, parce que sans le partenariat, les uns et les autres y seraient beaucoup moins arrivés et j'en profite pour amorcer le fait que la position d'élève et le statut d'élève c'est un statut de chercheur et qu'on n'est pas sur de l'apprentissage tout fait, répétitif, mais sur une recherche et que cette recherche elle est nécessaire seul au début pour se faire une idée mais après elle est nécessaire en groupe puisque les idées des uns et des autres vont permettre de désamorcer les difficultés et de mettre ensemble toutes les recherches des uns et des autres pour pouvoir avancer.

Cette approche au demeurant très intéressante et que nous garderons précieusement en mémoire n'est peut-être pas réalisable avec tous les publics et par tous les enseignants. Un minimum d'expérience et de pratique sont nécessaires pour

pouvoir être à l'aise face aux parents lors d'une telle mise en situation. Un minimum de connaissance du public scolaire est également requis pour s'assurer que les parents n'auront pas peur de participer et ne se sentiront pas pris en défaut.

Lors de notre rencontre avec le directeur d'une école en ZEP dans l'agglomération de Chartres, il a beaucoup été question de transparence et de nécessité d'être plus explicite à l'égard des parents quant à la pédagogie. A tel point que lors de la préparation du prochain projet d'école l'équipe enseignante s'est même interrogée sur l'éventualité de présenter le fonctionnement d'une séquence d'enseignement aux parents lors de la réunion de rentrée. Voici une partie de son témoignage :

Est-ce que la deuxième partie, là où on va en classe, est-ce qu'il ne pourrait pas y avoir un moment où on va être encore plus explicite dans ce qui se passe dans des moments d'enseignement ? Des collègues ont suggéré de présenter un petit film très bref de séquence d'enseignement et dialoguer avec les parents et leur dire, voilà une séquence de mathématiques, voilà comment on travaille avec des élèves de l'âge de vos enfants. Voilà ce qui est en jeu, là, et puis de dire voilà comment à la maison vous pouvez entretenir ça ou prendre le relais. Voilà comment vous pouvez ne serait-ce qu'en parler avec eux : être plus explicite sur l'enseignement. Alors attention il ne faut pas que l'on se dessaisisse de nos prérogatives d'enseignants mais que cela soit peut-être plus transparent, explicite pour les parents. Et puis surtout leur montrer qu'ils sont partenaires de cela aussi.

Le défaut de communication de la part des enseignants a quelque fois été mis en avant par nos interlocuteurs. Le manque de clarté et de transparence également, qui peuvent s'expliquer par un manque d'expérience parfois, ou par un souhait de rester maître de ses prérogatives.

Pour la PEMF citée plus haut, la transparence est une évidence. Il faut donner les clés aux parents pour aider leurs enfants à apprendre, leur expliquer comment on apprend. D'ailleurs, « cela se joue très tôt ». Il faut pour elle trois choses essentielles pour impliquer les parents dans la scolarité de leurs enfants :

- 1/ que les codes soient donnés tôt ;
- 2/ que l'adulte soit en confiance ;
- 3/ faire comprendre que l'enfant peut/doit passer au-dessus du niveau de ses parents.

Elle pense que c'est à l'école de transmettre ce message.

Lorsque j'ai demandé au directeur d'école en ZEP urbaine s'il jugeait nécessaire d'être transparent sur les contenus des apprentissages, les projets, les compétences à atteindre, etc...voici qu'elle a été sa réponse :

Personnellement je l'aborde peu parce que l'on sent que ça n'est pas ça qu'ils (les parents) attendent. Ça n'est pas leur préoccupation première en tous cas. Tout ce qui est du domaine de la pédagogie, ils font confiance, parce que c'est aussi de l'inconnu. Le maître, il sait et donc il fait, de toute façon il a raison.

Jacques Bernardin, dans son intervention au colloque de l'Association Européenne des Parents d'Élèves<sup>53</sup> explique que le partenariat famille/école peut ne pas avoir que des « bienfaits » dans la mesure où l'enfant a aussi besoin de se confronter au monde extérieur à sa famille. Il estime « qu'aller à l'école, c'est avoir la chance d'échapper à l'emprise familiale ». Pour lui « l'école enseigne de nouvelles façons d'être, de se comporter, de nouvelles façons de voir et de penser » qui sont essentielles à la construction personnelle de l'enfant.

Ce ne sont pas seulement des notions, des outils et des concepts que l'école propose, mais à travers eux et leurs modes d'appropriation un nouveau rapport au réel, plus réflexif et distancié, une nouvelle façon de penser le monde mais aussi les autres, dans leur indispensable différence, qui m'aident à penser et à grandir sur le plan symbolique.

Il se demande si en étant trop présents à l'école, les parents laissent assez de liberté à leurs enfants : « La collaboration parents/enseignants ne risque-t-elle pas de réduire l'espace de liberté nécessaire à cette élaboration identitaire ? »

Il émet aussi le doute qu'une « intervention éducative plus poussée de la part des familles soit automatiquement facteur de progrès ». Le rôle des parents n'est pas de faire l'école à la place des professeurs.

Enfin, il n'est pas réfractaire au partenariat famille/école ni à l'implication des parents dans l'école, mais il préconise plutôt un investissement quotidien sur le plan scolaire du type de celui qu'apprennent les parents du Coup de Pouce Clé, c'est-à-dire d'interroger quotidiennement l'enfant sur ce qu'il a fait, appris à l'école et de l'encourager dans ses efforts.

Pour conclure cette partie sur l'implication des parents dans la vie scolaire, nous dirions d'abord qu'elle n'est pas aisée car elle n'est pas à la portée de tous les

---

<sup>53</sup> BERNARDIN J., *La coopération entre enseignants et parents : Pourquoi ? Jusqu'où ?* Intervention de Jacques Bernardin au colloque de l'Association Européenne des Parents d'Élèves : « *Formation des enseignants à la relation de partenariat avec les parents* », Paris, 6 et 7 octobre 2000, publiée in bulletin GFEN Normandie Centre, *Spécial citoyenneté à l'école*.

parents. Elle n'a pas non plus toujours des effets bienfaiteurs pour les enfants, si les parents sont trop envahissants et les empêchent de devenir autonomes. Elle est cependant essentielle lorsqu'elle est pratiquée intelligemment, c'est-à-dire sans excès mais avec le souci de maintenir une continuité dans le discours de l'école. Il est également important que le suivi à la maison se fasse de manière quotidienne et montre un réel intérêt pour les apprentissages.

Enfin, en ce qui concerne le souci de transparence que rencontrent certains enseignants, il dépend du public auquel ils s'adressent et comme nous l'avons constaté, ne fait pas forcément consensus auprès de la profession. Les parents doivent peut-être atteindre un certain niveau dans la « culture scolaire » pour être en mesure de comprendre certaines notions d'ordre didactique ou pédagogique.

En revanche, rappeler aux parents le sens de l'école, comment on apprend, quel positionnement doit avoir un élève peut être plus facilement compris par tous et avoir davantage de répercussions dans la remédiation.

### 2.3.5 La personnalité et le rôle du directeur de l'école

Enfin, notons l'importance de la personnalité et du rôle du directeur de l'école dans la relation de confiance entre les familles et l'école. La disponibilité, l'expérience, le nombre d'années en poste dans l'école ainsi que le réseau de connaissances au sein de la commune donnent une certaine image de l'école et sont propices à l'instauration d'un climat serein au sein de l'école et donc avec les familles. Notons que le directeur connaît souvent mieux les parents que les enseignants parce qu'il est présent depuis plus longtemps dans l'école, qu'il a rencontré d'autres membres de la fratrie, et donc il bénéficie d'un certain temps, nécessaire à la mise en place de la relation de confiance, contrairement à un enseignant qui n'est peut-être que de passage dans l'école.

L'un des directeurs de ZEP que nous avons rencontré, qui est en poste depuis vingt ans a certes un charisme et une expérience particulière, mais il nous a tout de même donné sa propre représentation du rôle de directeur :

Ma situation, ici où je suis d'une part directeur depuis vingt ans du côté élémentaire et, (peut-être que cela n'a rien à voir avec votre mémoire mais) j'ai eu une implication dans la municipalité pendant treize ans d'autre part peut apaiser certaines choses par rapport aux parents. J'ai moi-même été au collège de la ville. Il y a beaucoup de parents avec lesquels on a eu d'autres rapports (...) tout cela fait que ça empêche ou évite pas mal de conflits. (...) La

personne qui viendra à ma place (...) risque dans un premier temps d'être confronté à des difficultés parce qu'elle n'aura pas ce réseau. (...)

Le fait de rendre service aux parents en contactant pour eux les services de la municipalité pour des problèmes de cantine, garderie, etc... « noue des relations plus harmonieuses avec les familles. »

Notons également que l'enthousiasme, le dynamisme, l'accessibilité du directeur comme des enseignants participent également à la création et au maintien de la relation de confiance.

Une des directrices rencontrée en semi-rural qui semble très dynamique nous a tenu les propos suivants quant à son rôle et au message qu'elle transmet aux parents :

Il faut montrer aux parents que plus on travaille ensemble, plus la réussite de leurs enfants sera importante. C'est le message que je donne en début d'année lors de la réunion de rentrée et aussi lors des inscriptions. La première approche de l'école est importante. (Les parents doivent) avoir quelqu'un de souriant, qui est à leur écoute, qui leur dise qu'on est content que votre enfant soit là, content que vous arriviez dans l'école. Le premier message qu'on a de l'école c'est très important, pour les rassurer et pour leur dire que cela peut être un plaisir de venir à l'école.

Le directeur rencontré à Dreux nous a décrit un rôle de protecteur vis à vis des jeunes collègues. Il nous a rappelé qu'en ZEP le contact avec les familles est très présent et qu'une grande disponibilité est demandée aux personnels qui y travaillent. Il comprend les craintes que certains jeunes enseignants peuvent avoir vis-à-vis des familles car la population n'est pas toujours facile à aborder. En tant que directeur il protège son équipe et le fait savoir aux familles, par sa présence. Pour être plus explicite sur le contexte des propos qui vont suivre, il m'avait préparé un texte de Philippe Perrenoud<sup>54</sup> portant sur les conditions d'un partenariat famille/école et venait de me citer les raisons d'avoir peur de rencontrer les parents que pouvait avoir un enseignant. Le sociologue dresse une liste de vingt-deux points dont :

- être traité de haut, méprisé, inférieurisé au plan social et culturel ;
- être agressé, injurié, menacé, maltraité symboliquement ou physiquement ;

---

<sup>54</sup> PERRENOUD Philippe, *Quelques conditions d'un partenariat durable entre les parents et les enseignants*, 2002, Genève. Texte d'une conférence donnée en novembre 2001 dans le cadre de l'établissement scolaire Elisabeth de Portes à Borex. Disponible en ligne à l'adresse : [http://www.unige.ch/fapse/SSE/teachers/perrenoud/php\\_main/php\\_2002/2002\\_04.html](http://www.unige.ch/fapse/SSE/teachers/perrenoud/php_main/php_2002/2002_04.html)

Voici donc maintenant les propos du directeur de Dreux :

Il y a des collègues qui veulent à tous prix mettre de la distance parce qu'il y a des craintes. Je me mets dans la peau d'un jeune enseignant, c'est de l'ordre du possible (d'être agressé, injurié, menacé, ...). Même si cela n'arrive pas, parfois on sent qu'il y a de la tension. Il y a des parents qui viennent d'une manière un peu véhémence. On ne sait jamais comment cela va se terminer, et puis dans l'histoire de l'école il y a déjà eu des choses. Là récemment non, mais on sait que ça peut arriver. Il y a toujours une espèce de crainte. (...) on a des gens qui sont sur la défensive ou au contraire très véhéments vis-à-vis des enfants ou des familles donc là aussi il faut essayer de calmer les choses.

Par rapport aux jeunes collègues : il faut les accompagner en tant qu'anciens. Ils se reposent beaucoup sur nous. (...) Depuis cinq ans, il n'y a pas eu de souci avec les collègues. Quand le climat est serein, ça va, globalement. Les nouveaux parents voient que cela se passe bien à la sortie quand ils discutent entre eux. (...) Les collègues peuvent avoir peur mais nous quand même on est très au contact des familles par rapport au collègue où là il y a une vraie barrière parce qu'il n'y a plus de rencontres. La seule rencontre c'est la réunion de rentrée et les remises des bulletins, mais sinon il y a peu de possibilité de voir l'enseignant, alors que nous quotidiennement ça se fait. On est là. S'il y a besoin de recevoir on reçoit sur rendez-vous ou pas. On est ouvert. Parfois juste déminer, expliquer, reformuler ça évite que les enfants rentrent à la maison en se plaignant et qu'un micro-conflit se transforme en quelque chose de plus grave avec plus de conséquences. C'est un peu comme on fait en classe : il faut déminer le moindre micro conflit. Il faut être là. Alors on y arrive ou pas mais il faut le faire. Il faut le gérer, sinon c'est la porte ouverte.

Lorsque je lui ai demandé si le fait d'être là depuis vingt avait une importance, il m'a répondu : « Oui, c'est un des éléments. Je suis toujours à la sortie, je vois bien ce qui se passe ». La disponibilité, l'accessibilité et la présence quotidienne à la grille de l'école pour montrer qu'on est là, qu'on veut bien discuter s'il y a des besoins permet de déminer des micros conflits qui pourraient s'enkyster.

Enfin, ce qui nous semble essentiel à retenir l'issue de ces cinq points est l'importance de la réunion de rentrée car elle donnera l'image que les parents garderont de l'enseignant pour le reste de l'année. Réunion également au cours de laquelle l'enseignant devra, si ce n'est être totalement transparent, du moins être explicite sur ses attentes des élèves et des parents, et donc à ce moment-là réexpliquer le sens de l'école, le statut de l'élève et le suivi quotidien qui doit être fait à la maison par les parents. Ces trois points nous semblent effectivement le point de départ à toute remédiation.

Il faudra aussi bien entendu continuer à travailler la relation de confiance tout au long de l'année, en favorisant les rencontres individuelles au cours desquelles il ne faudra pas oublier de valoriser l'accompagnement réalisé par les familles, à la maison.

## **Conclusion**

Dans les programmes du cycle 1, il existe bien un domaine intitulé « Devenir élève » qui consiste à apprendre comment fonctionne l'école, ses règles et ce qu'elle attend des élèves. Les enfants disposent des trois ans de maternelle pour apprendre à devenir ces élèves qu'on attend d'eux. Cependant, lorsqu'on est parent on n'apprend pas à devenir parent d'élève. Cela se construit progressivement, parallèlement à la scolarité de son enfant. Les parents ne sont certes pas soumis à l'autorité de l'enseignant et n'ont pas l'obligation de suivre ses conseils, néanmoins, il nous semble important d'expliquer clairement aux parents ce que l'on attend d'eux dans notre relation partenariale et dans leurs échanges avec leurs enfants à la maison. Par la suite, libre à eux de suivre ou non ces conseils. Ils auront tout de même le mérite d'exister et, même s'ils n'atteignent pas l'ensemble des parents, pourront peut-être faire écho chez certaines familles.

Ce que nous retiendrons de cette recherche et plus particulièrement des représentations données par nos interlocuteurs lors des questionnaires et des entretiens est qu'avant toute chose, il faut gagner la confiance des parents. Sans cette confiance tous nos efforts seront vains et toutes nos tentatives d'aides, vouées à l'échec.

Pour tenter de répondre à notre hypothèse de départ : lorsque les parents s'impliquent dans la scolarité, la remédiation est plus efficace nous répondrons affirmativement dans une grande majorité des cas, mais pas seulement, car il existe aussi beaucoup d'exemples où l'implication n'est pas facilement envisageable et où l'élève connaît un parcours scolaire tout à fait correct. Il existe aussi à l'inverse des cas où les parents s'impliquent dans les aides et collaborent avec l'école sans pour autant réussir à résoudre les difficultés des élèves. Ces cas où la difficulté s'installe, s'incruste et se transforme progressivement en échec sont les plus désarmants pour les enseignants et les parents. Ils n'ont pas été évoqués dans le questionnaire ou les entretiens cependant on sait qu'ils existent. La règle voudrait qu'effectivement lorsque les parents s'impliquent dans l'école, dans la scolarité, et entretiennent une

relation de confiance avec elle, les chances de réussite de l'élève sont plus grandes. Mais comme à toute règle, il existe toujours des exceptions.

Nous avons également pu constater que s'impliquer dans la scolarité ne suffit pas. Il convient de le faire d'une certaine manière. C'est-à-dire qu'il est peut-être parfois nécessaire de former les parents à cet accompagnement, et ce dans tous les milieux. On pense souvent plus aux parents qui sont en retrait de l'école et on veut tout faire pour les en rapprocher, mais on nous a aussi parlé de surinvestissement de la part de certains parents. Il ne sert à rien de trop en faire. L'important est de bien le faire et notamment de replacer sans cesse l'élève en situation de chercheur. C'est lui, au fond qui va devoir résoudre ses difficultés. Son enseignant ou ses parents ne sont QUE des accompagnateurs. D'où la nécessité de favoriser une implication qualitative plutôt que quantitative qui aurait des effets contre-productifs.

L'implication dans la scolarité est une des voies vers laquelle aller pour résoudre les difficultés, mais n'est pas la seule. Ce dont l'enfant a aussi besoin c'est d'une cellule affective familiale stable, sereine qui l'entoure et le valorise. L'enfant va se construire une estime de soi et une confiance propre grâce à divers regards portés sur lui, dont le sien qui vont l'aider à aller au-delà de ses difficultés en n'en ayant pas peur. Et inversement, ses réussites vont aussi le mettre en confiance et lui faire gagner en estime de soi.

Enfin, rappelons que l'enseignant aussi doit s'investir dans la lutte contre les difficultés des élèves. Il doit non seulement le faire sur le plan didactique et pédagogique, mais aussi relationnel avec les parents. C'est à lui de leur montrer le chemin de la remédiation, et s'il n'en a pas les moyens, seul, de faire appel à l'équipe pédagogique ainsi qu'aux partenaires extérieurs. Il faut pour cela qu'il ait un regard critique sur lui-même et sa pratique.

Aussi voici d'après nous, les pistes vers lesquelles il faudrait peut-être tendre et que nous retiendrons pour favoriser une bonne relation école-famille et accompagner aux mieux les parents dans la scolarité de leurs enfants :

Tout d'abord, l'environnement familial. S'il est valorisant et positif vis-à-vis de l'école c'est un grand pas de fait. S'il est plutôt en retrait, alors il faut aller vers lui pour comprendre ce retrait et essayer de faire tomber les barrières. L'accessibilité, la disponibilité et les qualités d'écoute de l'enseignant sont alors essentielles. Il ne faut pas avoir peur d'aller vers ces parents qui restent en marge de l'école. Lorsqu'un enseignant constate que les parents restent à quelques mètres de la grille, s'il a besoin de leur parler, il faudra sûrement qu'il sorte du lieu protégé qu'est l'école pour aller au-devant de ces familles, tout en veillant à son devoir de surveillance, bien entendu. Cela est certainement plus facile à dire qu'à faire, surtout lorsque l'on débute, mais une main tendue peut parfois dédramatiser des situations de conflit naissant qui prennent de l'ampleur par manque de communication de part et d'autre de cette grille.

Dans un deuxième temps, il nous semble primordial de renvoyer une image positive de l'école et de soi au cours du rendez-vous à ne pas manquer qu'est la réunion de rentrée. C'est là que les parents vont se faire une première opinion de l'école mais surtout de l'enseignant. Il faut alors montrer un certain dynamisme, une motivation à s'occuper de leurs enfants et une envie de faire les choses pour eux. Au cours de cette réunion, leur expliquer le sens de l'école comme nous avons pu le développer plus haut nous semble également essentiel. Sans être trop magistral, leur faire comprendre que leurs enfants doivent apprendre à réfléchir et à analyser les problèmes plutôt que d'essayer de les résoudre mécaniquement. Qu'ils doivent être acteurs de leurs apprentissages et ne pas rester passifs face au maître. Il faudra donc essayer d'expliquer sa pédagogie, c'est-à-dire la manière dont on va faire travailler les élèves. Il faudra aussi expliquer comment le suivi à la maison pourra être fait d'une manière simple en travaillant davantage sur un questionnement de l'élève sans avoir à refaire la classe le soir. Le travail personnel est certes important à la maison car il prépare au collège, donne des habitudes de travail, mais il ne doit pas être une punition pour l'élève qui « souffre » déjà en classe. Le but étant de le rendre autonome et de le valoriser dans ce qu'il sait faire, en non d'essayer de rattraper ce qui n'a pas été compris en classe.

Nous sommes consciente qu'il sera plus difficile pour certaines familles d'assurer ce suivi, mais il doit tout de même être fait ne serait-ce que dans le questionnement, c'est-à-dire dans l'intérêt que le parent va porter aux

apprentissages qui auront été vus en classe. Ce questionnement maintient le lien entre la famille et l'école, et il est essentiel que l'enfant sache qu'il existe et qu'il est cohérent, autrement dit que ses parents et l'école sont d'accord et œuvrent dans le même sens pour l'accompagner dans sa lutte contre les difficultés scolaires.

D'après un directeur d'école en ZEP dans l'agglomération chartraine :

On comprend très bien que les parents ne puissent pas les faire travailler à la maison par manque de disponibilité ou maîtrise de la langue, mais un aspect essentiel est qu'au moins l'enfant soit conscient que ses parents sont très attentifs, très concernés par son travail scolaire, par ses progrès, ses résultats. Et que si ses parents vont être informés de ses difficultés ou de ce qu'il n'a pas réussi, ils vont aussi être conscients et informés des réussites même si elles sont partielles.

Comme nous l'avons évoqué précédemment, même si ce sens de l'école fait défaut au sein de certaines familles plutôt défavorisées, il existe tout de même quelque chose d'essentiel qui est le regard positif que ces familles ont vis-à-vis de l'école. Si l'enfant grandit dans un milieu affectif sécurisant, qu'il est valorisé et que le rapport à l'école est positif, alors il a des chances de réussite comme n'importe quel autre enfant.

Par ailleurs, il ne faut pas hésiter à faire appel aux aides relevant des services sociaux tels que le PRE ou le Coup de Pouce Clé qui invitent les parents à participer à la remédiation en leur apprenant comment assurer le suivi scolaire à la maison. Ce lien « scolaire » entre l'apprentissage reçu en classe et l'intérêt qu'on lui porte à la maison maintient l'élève dans une dynamique de remédiation de même qu'il assure la continuité du discours entre les deux parties adultes et lui.

## **Bibliographie**

### ▪ **Monographies**

BEST Francine, *L'échec scolaire*, 2<sup>e</sup> éd., Paris, Presses universitaires de France, collection Que sais-je ? 1996. 128 pages.

CHARLOT Bernard, BAUTIER Elisabeth ET ROCHEX Jean-Yves, *École et savoir dans les banlieues... et ailleurs*, Paris, Armand Colin, 1995, 253 pages.

CHARLOT Bernard, *Le rapport au savoir en milieu populaire. Une recherche dans les lycées professionnels de banlieue*, Paris, Editions Anthropos, 1999, .390pages.

LOUIS Jean-Marc et RAMOND Fabienne. *Comprendre et accompagner les enfants en difficulté scolaire*. Paris, Editions Dunod, 2009. 264 pages.

### ▪ **Revue**

PONCELET Débora et FRANCIS Véronique, « *L'engagement parental dans la scolarité des enfants. Questions et enjeux* ». La revue internationale de l'éducation familiale, 2010/2 n° 28, p. 9-20.

BERNARDIN Jacques, *La coopération entre enseignants et Parents : Pourquoi ? Jusqu'où ?* Intervention de Jacques Bernardin au colloque de l'Association Européenne des Parents d'Élèves « *Formation des enseignants à la relation de partenariat avec les parents* » : Paris, 6 et 7 octobre 2000, publiée in bulletin GFEN Normandie Centre, *Spécial citoyenneté à l'école*.

### ▪ **Publications électroniques**

BERNARDIN Jacques, *Les logiques parentales*, ESCOL Paris 8/GFEN, 2006 [en ligne]. 13 pages. [Consulté le 16 août 2014]. Disponible à l'adresse : [http://www.gfen.asso.fr/fr/les\\_logiques\\_parentales](http://www.gfen.asso.fr/fr/les_logiques_parentales)

Délégation Interministérielle à la Famille, DGAS. *Evaluation qualitative des REAPP* [en ligne]. ASDO Etudes. Septembre 2009. 74 pages. [Consulté le 28 mai 2013]. Disponible à l'adresse : [http://www.parent62.org/wp-content/uploads/2009/08/rapport\\_etude\\_reeap\\_2009.pdf](http://www.parent62.org/wp-content/uploads/2009/08/rapport_etude_reeap_2009.pdf)

L'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des Chances. *Enquête annuelle de suivi du programme de réussite éducative. Enquête 2012. Rapport national* [en ligne]. 49 pages. [Consulté le 30 mai 2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.lacse.fr/wps/wcm/connect/48ddb5004d475516bacdfaaf12e4d17e/Enqu%>

[C3%AAte+annuelle+PRE+2012+-+Rapport+national+-+V3.pdf?MOD=AJPERES&CACHEID=48ddb5004d475516bacdfaaf12e4d17e](http://www.legifrance.gouv.fr/affaires_sociales/affaires_sociales/legifrance/article/L3%AAte+annuelle+PRE+2012+-+Rapport+national+-+V3.pdf?MOD=AJPERES&CACHEID=48ddb5004d475516bacdfaaf12e4d17e)

LEGIFRANCE, *Rôle et place des parents à l'École* [en ligne]. Circulaire n°2006-137 du 25 août 2006. Mise à jour le 14 octobre 2011. 6 pages. [Consulté le 16 mai 2013]. Disponible à l'adresse : [http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2009/04/cir\\_324.pdf](http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2009/04/cir_324.pdf)

LEGIFRANCE, *Utilisation des locaux scolaires par les associations en dehors des heures de formation* [en ligne]. Circulaire n°93-294 du 15 octobre 1993. 4 pages. Mise à jour le 23 mai 2013. [Consulté le 24 mai 2013]. Disponible à l'adresse : [http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2009/04/cir\\_1135.pdf](http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2009/04/cir_1135.pdf)

LORCERIE Françoise, *Mettre les parents dans le coup : les clubs Coup de Pouce Clé* [en ligne]. Site de l'Apfée [consulté le 14 août 2014]. Disponible à l'adresse : [http://www.apfee.asso.fr/files/Paragraphes/Paragraphes\\_ImageOuDocument\\_678.pdf](http://www.apfee.asso.fr/files/Paragraphes/Paragraphes_ImageOuDocument_678.pdf)

MEIRIEU Philippe. *Lutter contre « l'échec scolaire ». Pourquoi ? Comment ?* [en ligne], 2008. [Consulté le 25 mai 2013]. Disponible à l'adresse : [http://meirieu.com/DICTIONNAIRE/echec\\_scolaire\\_pourquoi\\_comment.htm](http://meirieu.com/DICTIONNAIRE/echec_scolaire_pourquoi_comment.htm)

PERRENOUD Philippe, *Quelques conditions d'un partenariat durable entre les parents et les enseignants*, 2002, Genève. Texte d'une conférence donnée en novembre 2001 dans le cadre de l'établissement scolaire Élisabeth de Portes à Borex. Disponible en ligne à l'adresse : [http://www.unige.ch/fapse/SSE/teachers/perrenoud/php\\_main/php\\_2002/2002\\_04.html](http://www.unige.ch/fapse/SSE/teachers/perrenoud/php_main/php_2002/2002_04.html)

ROUSSILLE Bernadette et NOSMAS Jean-Patrice. *Evaluation du dispositif des réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP)* [en ligne]. Inspection générale des affaires sociales, Avril 2004. 68 pages. [Consulté le 28 mai 2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/044000156/0000.pdf>

- **Ministères des Affaires Sociales et de la Santé**

Ministère des Affaires Sociales et de la Santé, *Charte nationale de l'accompagnement à la scolarité* [en ligne], 2001. 8 pages. [Consulté le 29 mai 2013]. Disponible à l'adresse : [http://www.social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/Charte\\_1\\_.pdf](http://www.social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/Charte_1_.pdf)

Ministère des Affaires Sociales et de la Santé, Direction Générale de la Cohésion Sociale. *Bilan REAAP 2010*. [en ligne] Juillet 2012. 12 pages. [Consulté le 29 mai 2013]. Disponible à l'adresse : [http://www.social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/BILAN\\_REAPP\\_2010.pdf](http://www.social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/BILAN_REAPP_2010.pdf)

Ministère des Affaires Sociales et de la Santé, *CLAS : Bilan du questionnaire «Remontée d'information» 2010/2011* [en ligne]. 10 pages. [Consulté le 29 mai 2013]. Disponible à l'adresse : [http://www.social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/bilan\\_CLAS\\_2010-2011.pdf](http://www.social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/bilan_CLAS_2010-2011.pdf)

- **Ministère de l'Education Nationale :**

Ministère de l'Education Nationale. *Bulletin Officiel : Définition des compétences à acquérir par les professeurs, documentalistes et conseillers principaux d'éducation pour l'exercice de leur métier* [en ligne]. BO n°29 du 22 juillet 2010. 124 pages. [Consulté le 27 avril 2013]. Disponible à l'adresse : [http://cache.media.education.gouv.fr/file/29/07/0/bulletin\\_officiel\\_men\\_29\\_22-07-10\\_150070.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/29/07/0/bulletin_officiel_men_29_22-07-10_150070.pdf)

Ministère de l'Education Nationale. *Bulletin officiel : Extension du dispositif « la Mallette des parents »*. [En ligne]. BO n° 29 du 22 juillet 2010, circulaire n° 2010-106 du 15-7-2010 [consulté le 24 mai 2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.education.gouv.fr/cid52640/mene1000704c.html>

Ministère de l'Education Nationale, *Soutien à la parentalité : Fiche REAAP* [en ligne], Octobre 2010. 2 pages. [Consulté le 28 mai 2013]. Disponible à l'adresse : [http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Parents\\_eleves/04/6/SoutienParentalite-FicheREAAP\\_159046.pdf](http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Parents_eleves/04/6/SoutienParentalite-FicheREAAP_159046.pdf)

Ministère de l'Education Nationale, *Soutien à la parentalité : Fiche CLAS* [en ligne], Octobre 2010. 3 pages. [Consulté le 29 mai 2013]. Disponible à l'adresse : [http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Parents\\_eleves/03/6/SoutienParentalite-FicheCLAS\\_159036.pdf](http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Parents_eleves/03/6/SoutienParentalite-FicheCLAS_159036.pdf)

Ministère de l'Education Nationale, *Soutien à la parentalité : Fiche Ouvrir l'école aux parents pour réussir l'intégration* [en ligne], Octobre 2010. 2 pages. [Consulté le 30 mai 2013]. Disponible à l'adresse : [http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Parents\\_eleves/04/4/SoutienParentalite-FicheOEPRNDAIC\\_159044.pdf](http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Parents_eleves/04/4/SoutienParentalite-FicheOEPRNDAIC_159044.pdf)

- **Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration**

Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration et Ministère de l'Education nationale de la Jeunesse et de la Vie associative, *Circulaire MENE1222040C du 19 avril 2012 relative à l'opération « Ouvrir l'école aux parents pour réussir l'intégration », au titre de l'année scolaire 2012-2013*, [en ligne]. 21 pages [Consulté le 30 mai 2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.immigration.interieur.gouv.fr/content/download/34337/257771/file/MENE1222040C.pdf>

## Sitographie

Dictionnaire Larousse [en ligne] [consulté le 23 mai 2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais>

EDUSCOL. *Fonctionnement des établissements scolaires, rubrique Parents d'élèves*. [en ligne]. Mise à jour le 18 avril 2012. [Consulté le 23 mai 2013]. Disponible à l'adresse : <http://eduscol.education.fr/cid46696/les-parents-ecole.html>

LEGIFRANCE, *Loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école* [en ligne]. Loi n°2005-380 du 23 avril 2005. [Consulté le 25 mai 2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?dateTexte=&categorieLien=id&cidTexte=JORFTEXT000000259787&fastPos=1&fastReqId=1032452683&oldAction=rechExpTexteJorf>

LEGIFRANCE, Décret n° 2005-1014 du 24 août 2005 relatif aux *dispositifs d'aide et de soutien pour la réussite des élèves à l'école* [en ligne]. [Consulté le 25 mai 2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000262039&fastPos=1&fastReqId=490610120&categorieLien=id&oldAction=rechTexte>

L'Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des chances. [en ligne]. [Consulté le 30 mai 2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.lacse.fr/wps/portal/internet/acse/accueil/noschampsdaction/politiquedelaville/education/leprogrammedereussiteeducative>

Ministère de l'Intérieur. *Education et parentalité : L'opération « Ouvrir l'école aux parents pour réussir l'intégration »* [en ligne]. [Consulté le 30 mai 2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.immigration.interieur.gouv.fr/Integration/Education-et-parentalite/L-operation-Ouvrir-l-ecole-aux-parents-pour-reussir-l-integration>

Coup de Pouce Clé, Rubrique *Dispositif*. Mise à jour le 20 décembre 2013. [Consulté le 14 août 2014]. Disponible à l'adresse <http://www.coupdepoucecle.fr/page/dispositif/definition.p21.html>

Coup de Pouce Clé, Rubrique *Les acteurs*. Mise à jour le 20 décembre 2013 [consulté le 14 août 2014]. Disponible à l'adresse <http://www.coupdepoucecle.fr/page/les-acteurs/les-parents.p37.html>

## Annexe 1

---

### Enquête sur le partenariat famille/école et la réussite scolaire

Dans le cadre de mon mémoire de recherche, je souhaite analyser le lien entre l'implication des parents dans la scolarité de leurs enfants et leur réussite scolaire. Je vous remercie par avance du temps que vous voudrez bien consacrer à ce questionnaire qui restera anonyme.

1- Existe-t-il au sein de votre école une action soutenant le partenariat famille/école? \*<sup>1</sup>

oui  
non

2- Si oui, laquelle?

3- Qui en est l'initiateur? (CAF, APE, direction de l'école, Inspection académique...)

4- D'après vous, ce type de projet favorise-t-il une plus grande implication des parents dans la scolarité de leurs enfants? \*

oui  
non  
parfois  
sans avis

5- D'après vous, la nature de la relation famille/école a-t-elle des répercussions sur la réussite scolaire des élèves? \*

oui  
non  
parfois  
sans avis

6- Avez-vous des observations ou des suggestions à faire sur le partenariat famille/école?

7- Pensez-vous qu'une action favorisant le lien famille/école serait utile dans votre école? \*

oui  
non  
ne sais pas

---

<sup>1</sup> L'astérisque indique que la réponse est obligatoire.

8- Pourquoi?

9- Votre école est située \*

en milieu rural

en milieu urbain

en milieu semi-rural

10- Combien de classes comprend votre école

2 ou 3 classes

entre 4 et 5 classes

6 classes ou plus

11- Comment caractériseriez-vous le public scolaire de votre école ?

Très défavorisé, défavorisé, mixte, favorisé, très favorisé ?

12- Par rapport à la moyenne nationale, vous diriez des élèves de votre école que leurs performances scolaires sont : nettement inférieures à la moyenne nationale, inférieures, dans la moyenne, supérieures, très supérieures?

13- Seriez-vous disposé à poursuivre cette discussion au cours d'un rapide entretien?

oui

non

14- Si oui, merci de me laisser vos coordonnées.

Je vous remercie de votre participation. Nathalie Puyol

**Annexe 2 : Recueil quantitatif de données du questionnaire : nombre de réponses obtenues par question.**

1: Existe-t-il au sein de votre école une action soutenant le partenariat famille/école?															
2: Si oui, laquelle?															
3: Qui en est l'initiateur? (CAF, APE, direction de l'école, Inspection académique...)															
4: D'après vous, ce type de projet favorise-t-il une plus grande implication des parents dans la scolarité															
5: D'après vous, la nature de la relation famille/école a-t-elle des répercussions sur la réussite scolaire															
6 : Avez-vous des observations ou des suggestions à faire sur le partenariat famille/école?															
7: Pensez-vous qu'une action favorisant le lien famille/école serait utile dans votre école?															
8: Pourquoi?															
9: Votre école est située en milieu															
10: Combien de classes comprend votre école?															
11: Comment caractériseriez-vous le public scolaire de votre école?															
12: Par rapport à la moyenne nationale, vous diriez des élèves de votre école que leurs performances															
13: Seriez-vous disposé à poursuivre cette discussion au cours d'un rapide entretien?															
14 : Si oui, merci de me laisser vos coordonnées.															
ont répondu aux questions	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	
Q1	1	1	1	1	1				1	1	1	1	1		
Q2	1	1	1	1	1		1	1	1	1	1	1	1	1	
Q3	1	1	1	1	1		1	1	1	1	1	1	1		
Q4	1			1	1		1		1	1	1	1	1		
Q5	1			1	1		1		1	1	1	1	1		
Q6	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Q7	1			1	1		1		1	1	1	1	1		
Q8	1			1	1	1	1	1	1	1	1	1	1		
Q9	1			1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Q10	1			1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Q11	1			1	1		1	1	1	1	1	1	1	1	
Q12	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1		
Q13	1			1	1		1		1	1	1	1	1		
Q14	1	1	1	1	1	1	1		1	1	1	1	1		
Q15	1			1	1	1			1	1	1		1	1	
Q16	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1		
Q17	1	1	1	1	1	1		1	1	1	1	1			
Q18	1	1	1	1	1		1	1	1	1	1	1	1		
Q19	1			1	1		1		1	1	1	1	1		
Q20	1			1	1				1	1	1	1			
Q21	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Q22	1			1	1		1		1	1	1	1	1		
Q23	1			1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Total de réponses	23	10	10	23	23	11	19	13	23	23	23	22	21	8	
Pourcentage de réponses données à la question	100%	43%	43%	100%	100%	48%	83%	57%	100%	100%	100%	96%	91%	35%	
Si la case est remplie par le chiffre 1, cela signifie que les personnes ont donné une réponse. Sinon elle est vide.															

**Annexe 3 : Recueil de données du questionnaire. Recueil qualitatif des questions 1, 2, 3, 4 et 5.**

1: Existe-t-il au sein de votre école une action soutenant le partenariat famille/école?					
2: Si oui, laquelle?					
3: Qui en est l'initiateur? (CAF, APE, direction de l'école, Inspection académique...)					
4: D'après vous, ce type de projet favorise-t-il une plus grande implication des parents dans la					
5: D'après vous, la nature de la relation famille/école a-t-elle des répercussions sur la réussite scolaire des élèves?					
Réponses	1	2	3	4	5
Q1	oui	voyage à Paris	École	oui	non
Q2	oui	coup de pouce clé	mairie et direction école	parfois	oui
Q3	oui	réunion de rentrée	Inspection académique	non	oui
Q4	non			oui	oui
Q5	non			parfois	oui
Q6	oui	les actions sont multiples	direction d'école	parfois	oui
Q7	non			non	oui
Q8	non			oui	oui
Q9	non			parfois	oui
Q10	non			non	oui
Q11	non			oui	oui
Q12	oui	rencontre permanente avec les parents	direction d'école	parfois	oui
Q13	non			sans avis	oui
Q14	oui	Coup de pouce lecture au CP, coup de pouce CE2	mairie	oui	oui
Q15	non			parfois	oui
Q16	oui	jeux de société avec les parents	direction d'écoles et éducateurs	parfois	oui
Q17	oui	charte parents/école	les enseignants et la directrice	non	parfois
Q18	oui	la Kermesse et l'encadrement de sorties scolaires et d'ateliers en classe.	l'APE et la direction d'école	oui	oui
Q19	non			sans avis	sans avis
Q20	non			parfois	oui
Q21	oui	1)Réunions institutionnelles de rentrée -2) Implication des parents lors des manifestations représentant des "temps forts de la mise en oeuvre du projet d'école.	équipe enseignante	oui	oui
Q22	non			parfois	oui
Q23	non			parfois	oui

**Annexe 4 : Recueil de données du questionnaire. Recueil qualitatif des questions 6 et 7**

6 : Avez-vous des observations ou des suggestions à faire sur le partenariat famille/école?		
7: Pensez-vous qu'une action favorisant le lien famille/école serait utile dans votre école?		
Réponses	6	7
Q1		
Q2		oui
Q3		non
Q4		oui
Q5		ne sais pas
Q6	malgré les différentes actions envers les familles, il est difficile de parler de réel partenariat. l'école est de plus en plus vécue de façon consumériste. avant partenariat il faut créer la confiance, ce qui n'est pas toujours aisée mais indispensable.	oui
Q7		ne sais pas
Q8	Il faut rendre aux parents leurs responsabilités de parents et d'éducateurs, avec des formation à la parentalité quand il y a des besoins.	non
Q9	Sans que cela soit formel, il existe de toutes les façons. Nous sommes toujours en relations avec les parents. Ils sont nos premiers partenaires. Seulement, par crainte, ils peinent à s'investir dans l'école. Cela leur rappelle probablement de mauvais souvenirs ( climat d'échec).	oui
Q10	Si les parents s'occupaient de leurs enfants, l'échec scolaire serait au moins divisé par deux. Dans ma carrières, les enfants même en très grande difficulté, soutenus par leurs parents, s'en sortent.	non
Q11		oui
Q12	renforcer ce partenariat	oui
Q13		ne sais pas
Q14	C'est une interrogation qui revient à chaque conseil des maîtres : comment impliquer plus les familles ? Nous avons l'impression de tourner en rond. Quand nous invitons les parents à venir à l'école, ils ne viennent pas. Pas de solution à ce problème.	oui
Q15	Oui, il faut faire des réunions de parents en indiquant notre démarche pédagogique et en recentrant notre discours sur le sens de l'école. Quels sont les enjeux? Comment apprend on? Pourquoi un élève est il en réussite? Quelle est sa démarche pour réussir?	
Q16	C'est difficile d'impliquer les parents dans la scolarité de leur enfant.	oui
Q17	suite à la mise en place de la charte, les parents prennent alors trop de place dans la vie de l'école et sur la pédagogie	
Q18		oui
Q19		ne sais pas
Q20		
Q21	Un manque de temps de concertation et de coordination pour les équipes qui souhaiterait développer ce partenariat.	oui
Q22		ne sais pas
Q23	Le rôle du directeur est fondamental dans ces relations: accueil des familles à l'inscription, disponibilité d'écoute, communication large et variée, contact direct, rapport avec les membres de l'APE, ...	ne sais pas

**Annexe 5 : Recueil de données du questionnaire. Recueil qualitatif de la question 8.**

8: Pourquoi?	
Réponses	8
Q1	
Q2	Il y a beaucoup d'implicite dans les fonctionnements attendus par les enseignants et certains parents sont démunis face à cette tâche.
Q3	Parce que les parents qui ne s'intéressent pas à l'école n'y participeraient pas.
Q4	
Q5	
Q6	sans le soutien et la confiance des familles, les résultats des élèves chutent.
Q7	
Q8	Il y a une communication importante et régulière entre les parents et les enseignants. Ils sont parties intégrantes des projets mis en place pour leurs enfants. Les choses sont dites sans jugement de valeur pour pouvoir travailler ensemble à la réussite des élèves.
Q9	Car le rôle des familles est primordial dans la réussite de leurs enfants.
Q10	Les parents sont de plus en plus en attente à ce qu'on fasse tout et eux rien. Tout repose sur nos épaules et surtout rien sur la leur. C'est désolant.
Q11	Pour les parents qui ont été en échec scolaire et qui de ce fait, on peur de l'école et sans s'en rendre compte, ne facilite pas la scolarisation de leur enfant.
Q12	trop de familles démobilisées face aux difficultés de leur enfant
Q13	
Q14	
Q15	
Q16	Nous rencontrons des difficultés avec certaines familles (irrespect, manque de confiance...)
Q17	déjà fait
Q18	Cela redonnerait confiance dans l'école et ceux qui la font, avec une vision plus objective de la mission et des attentes scolaires.
Q19	
Q20	
Q21	Cette relation est particulièrement cruciale pour une école appartenant au champ de l'éducation prioritaire. 30% des familles demeurent "à l'écart" de l'école...
Q22	
Q23	Je ne vois pas sous quelle forme cela pourrait être envisagée mais suis intéressée!

**Annexe 6 : Recueil de données du questionnaire. Recueil qualitatif des questions 9, 10, 11, 12 et 13**

9: Votre école est situé en milieu					
10: Combien de classes comprend votre école?					
11: Comment caractériseriez-vous le public scolaire de votre école?					
12: Par rapport à la moyenne nationale, vous diriez des élèves de votre école que leurs performances scolaires sont					
13: Seriez-vous disposé à poursuivre cette discussion au cours d'un rapide entretien?					
Réponses	9	10	11	12	13
Q1	rural	2	mixte	dans la moyenne	non
Q2	urbain	6 ou +	très défavorisé	inférieures	oui
Q3	urbain	6 ou +	mixte	dans la moyenne	non
Q4	rural	2	mixte	dans la moyenne	non
Q5	urbain	6 ou +	mixte	dans la moyenne	non
Q6	urbain	6 ou +	très défavorisé	nettement inférieures à la moyenn	oui
Q7	semi-rural	6 ou +	mixte	dans la moyenne	non
Q8	urbain	6 ou +	très défavorisé	inférieures	non
Q9	urbain	6 ou +	très défavorisé	inférieures	oui
Q10	rural	2	mixte	dans la moyenne	oui
Q11	semi-rural	5	mixte	supérieures	oui
Q12	urbain	6 ou +	défavorisé	inférieures	non
Q13	urbain	6 ou +	mixte	dans la moyenne	non
Q14	urbain	6 ou +	mixte	inférieures	non
Q15	urbain	6 ou +	mixte		oui
Q16	urbain	6 ou +	défavorisé	inférieures	non
Q17	urbain	6 ou +	mixte	dans la moyenne	
Q18	rural	6 ou +	mixte	dans la moyenne	non
Q19	rural	6 ou +	mixte	dans la moyenne	non
Q20	rural	5	mixte	dans la moyenne	
Q21	urbain	6 ou +	défavorisé	inférieures	oui
Q22	urbain	6 ou +	favorisé	dans la moyenne	non
Q23	semi-rural	5	mixte	dans la moyenne	oui

**Nathalie PUYOL**

**Enfants en difficulté scolaire à l'école élémentaire: accompagnement par les parents, accompagnement des parents.**

Résumé :

La difficulté scolaire fait peur. Elle interroge et inquiète non seulement les parents mais aussi les enseignants et de surcroît les jeunes enseignants. Les partenaires qui œuvrent ensemble dans la lutte contre les difficultés scolaires des enfants sont prioritairement les enseignants et les parents. Aussi, la relation qui se tisse entre les deux parties doit-elle être basée sur la confiance avant de tenter toute remédiation. Certains profils de parents, plus éloignés de l'école ne favorisent pas toujours cette relation. Nous tenterons de comprendre leurs motifs de retrait. Les représentations des personnels de l'éducation, directeurs et enseignants principalement nous aiderons à répondre en partie à la question suivante : la remédiation est-elle plus efficace lorsque les parents s'impliquent dans la scolarité de leurs enfants ?

Les aides extérieures à l'école, proposées par le Ministère de l'Éducation Nationale en termes de soutien à la parentalité sont parfois nécessaires dans l'accompagnement des parents. Celles issues de l'école le sont également, notamment dans les messages qu'elle transmet aux familles, tels que le sens de l'école et le statut de l'élève.

Mots clés : remédiation, parents, implication, scolarité

**Children with school difficulties at elementary school : accompaniment by parents, accompaniment of parents.**

Summary :

School difficulty frightens. It questions and worries not only parents but also teachers and above all young teachers. Teachers and parents are the main partners in the fight against school difficulties of children. Therefore, the relationship built between both parts has to be based on trust before trying any kind of remedial help. Some parents profiles, more distant with school don't favour this relationship. We will try to understand the reasons why they stand aside. The representations of education staff, directors and teachers mainly, will help us to partly answer to the following question : is the remedial help more efficient when parents implicate themselves in their children's schooling ?

External assistance to school, proposed by the Ministry of National Education in terms of parenthood support is necessary sometimes to accompany some parents. Help from school is also needed especially in the messages that are transmitted to families, such as the school meaning and the pupil status.

Keywords: remedial help, parents, involvement, schooling